N° 334. - 18 Avril 1937. 1 fr. 25 Tous les Dimanches.

POLICE MAGAZINE

CHÈQUE DE CERCLE SANS PROVISION

Plus un sou, il est ce qu'on appelle en argot de cercle « ratissé à zéro ».

TRENTE louis au banco. Messieurs, à vos jeux !

— Banco !

— Carte ?

— Huit à la banque.

D'un coup sec, le croupier a déjà ramassé les jetons qui se trouvent devant le ponte et annonce de sa voix monocorde :

— Cinquante-sept louis au banco.

— Banco !

Le ponte a pris tout l'argent qu'il a dans ses poches ; à cinq francs près il a la somme.

— Banco suivi, annonce-t-il.

Le croupier qui se préparait à donner les cartes à un autre joueur les dépose immédiatement devant lui.

— Huit, annonce le ponte.

— Neuf à la banque !

La partie continue.

Le joueur, un peu pâle, s'est levé. On le voit vainement se fouiller à nouveau ; plus un sou, il est ce qu'on appelle en argot de cercle « ratissé à zéro ».

Il se dirige vers la caisse.

— J'ai perdu tout mon mois, annonce-t-il, je n'ai pas un sou ; il faut absolument que vous m'avanciez trois cents francs pour me donner le temps de me retourner.

— Je ne puis rien ; voyez « Le Colonel ».

« Le Colonel » est à côté.

— Combien avez-vous perdu ?

— Trois mille cinq cents francs ! Tout mon mois !

— Quand pouvez-vous nous rendre cette somme ?

— D'ici quelques jours... Mais, je vous en prie, j'ai une femme, des enfants ; il me les faut pour que je puisse attendre d'en trouver parmi mes relations !

— Bon ! Signez-moi « un reçu », c'est pour la bonne règle de notre comptabilité.

Ce reçu est vite rempli par le caissier. En tête ces trois mots :

Payez à l'ordre... Trois cents francs.

L'autre signe. Que ne signerait-il pas ? Quinze jours se passent. Le joueur revient. Tous les deux ou trois jours, il est là. Une fois avec cinquante francs, une autre fois avec cent. Il essaye « de se refaire ».

D'ailleurs, on ne lui réclame rien. Au contraire, il est régulièrement invité à dîner.

Trois mois après, le « rabatteur » du cercle, informe le patron que M. X... a été vu dans un cercle concurrent, où il va plusieurs fois par semaine.

A sa prochaine venue, « Le Colonel » s'approche de lui et, avec son sourire le plus aimable, lui demande :

— Et notre petite dette ? Pourriez-vous nous rembourser ?

— Pas encore, répond l'autre, vous voyez bien que j'essaye de me refaire et que je viens ici régulièrement.

— Bon ! Mais, comme nous avons changé de conseil d'administration et qu'il faut que notre comptabilité soit à jour, signez-nous un autre reçu, je vais vous rendre l'ancien.

Pourquoi M. X... se méfierait-il ! Il signe l'autre reçu et déchire celui qu'on vient de lui rendre.

Il ne sait pas ce qu'il vient de faire.

D'ailleurs, il est « froissé », on le prend pour n'importe qui ! Puisqu'à l'autre cercle le patron est beaucoup plus gentil, c'est bien simple, il ne mettra plus les pieds ici !

Et puis le joueur change de domicile, de situation ; il a juré de ne plus jouer.

Deux ans après, alors qu'il est descendu, au cours d'un voyage d'affaires, dans un hôtel quelconque, le garçon, le matin, frappe à sa porte.

— Monsieur ! on vous demande.

— Qui ? Je n'attends personne !

— Je ne sais pas !

— Faites monter ce monsieur !

Son pyjama à peine enfilé, le monsieur fait son apparition.

— Police judiciaire !

Il exhibe immédiatement sa carte.

— Mais... je ne comprends pas ? Il y a erreur...

— Vous êtes bien M. X... ?

— Oui.

— Né le 24 janvier 1900, à Z...

— Certainement... mais...

— Oh ! tranquillisez-vous, monsieur. Ce n'est pas grave. Je suis chargé de vous faire notification d'un jugement de la n^e chambre correctionnelle vous condamnant par défaut à trois mois de prison pour émission de chèque sans provision.

— Il y a erreur !

— Mais non, monsieur, c'est bien vous, vous avez été cité au Parquet et, depuis deux ans, vous avez cette condamnation sans le savoir. C'est bien simple, vous n'avez qu'à faire opposition !

L'autre, ahuri, signe le procès-verbal et se précipite au greffe faire opposition.

Son avocat lui a dit : « Surtout remboursez ! Le cercle va retirer sa plainte ».

Il rembourse immédiatement.

Vingt jours après, XIIIe ou XIVe chambre correctionnelle.

— Vous êtes opposant à un jugement rendu en 1934 vous condamnant par défaut à trois mois de prison pour émission de chèque sans provision, annonce le président. Vous reconnaissez ?

— Monsieur le président, je n'ai jamais cru signer un chèque ! C'est un reçu !

Le président hausse les épaules.

— Voyons, monsieur, il y a bien : « Payez à l'ordre » ? Oui ? Alors...

— Mais on me l'a fait renouveler trois ou quatre fois, ce n'est pas un chèque !

— Avez-vous remboursé ?

— Oui, monsieur le président, mais...

— Maître, vous avez la parole.

En trois minutes, l'avocat remet les choses au point. Cercle remboursé... désistement de la plainte...

Il demande l'indulgence du tribunal pour son client, sur lequel les meilleurs renseignements...

« Attendu... que les faits... et qu'il y a lieu de faire bénéficier le prévenu des circonstances atténuantes, par ces motifs, le condamne à 25 francs d'amende et aux frais. »

Et voilà.

Il est évident que, dans les cercles, il y a pas mal de joueurs qui savent très bien ce qu'ils font en signant un chèque omnibus.

Mais plus de la moitié ignorent que c'est un véritable chèque qu'on leur fait signer. Ils sont de bonne foi.

Or la loi est formelle et le joueur ne peut jamais prouver qu'il a été surpris.

Le chèque « omnibus » ne devrait pas exister. Des milliers de joueurs ont été déférés devant les tribunaux à la suite de l'affaire Stavisky et interdits de jeux pour avoir un jour signé un reçu de cent francs. Le Parquet ne se montre pas sévère quand les renseignements sur l'individu sont bons, les magistrats savent et comprennent. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle des milliers de casiers judiciaires portent cette inscription :

Vingt-cinq francs d'amende... chèque sans provision.

Et le condamné vous dira :

— C'est tout de même formidable ! Je n'ai jamais eu de compte en banque et je n'ai jamais possédé de carnets de chèques... J'ai cru signer un reçu...

JACQUES PARENT.

Pourquoi M. X... se méfierait-il ? Il signe l'autre reçu et déchire celui qu'on vient de lui rendre.

Mrs. Rebecca Poole, dont le mari a été « exécuté » par les Légionnaires, précise au juge quelques détails nécessaires à l'instruction.

LES CRIMES DE LA LÉGION NOIRE

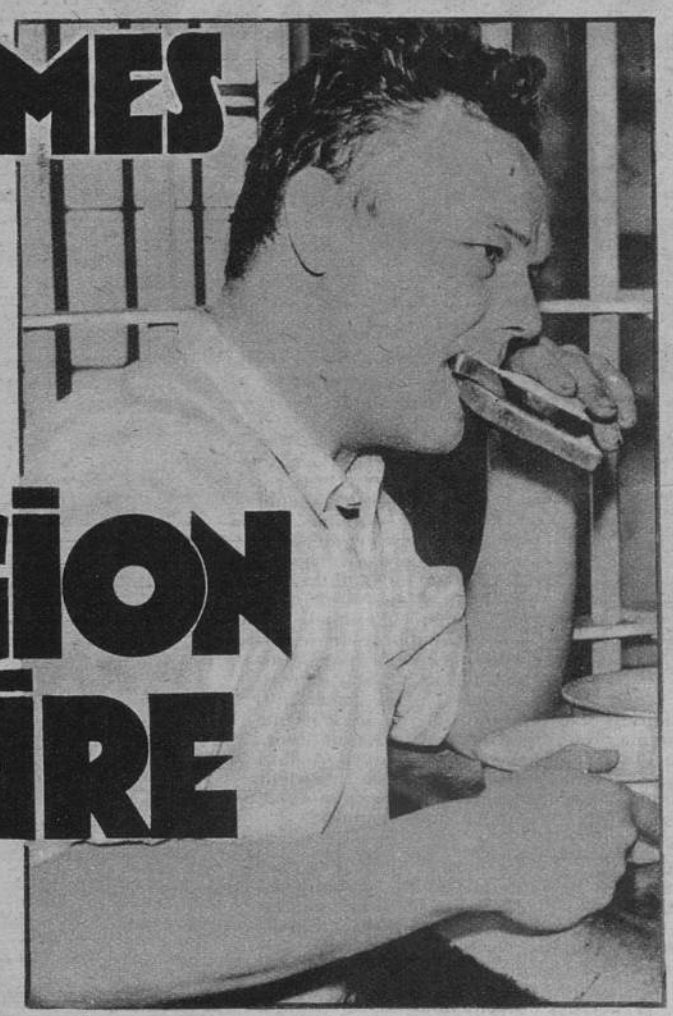

Le « tueur » de la Légion Noire, Dayton Dean, avant d'affronter le tribunal des Assises, où il a assumé le rôle de « témoin révélateur », mange de bon appétit son petit déjeuner du matin.

La première fournée.

Dans le dernier article que nous avons récemment consacré aux crimes de la Légion Noire aux États-Unis, nous rapportions une réflexion de l'attorney Owen Crosby qui nous rappelait que la justice marchait lentement. A vrai dire, Owen Crosby ne m'avait rien appris de bien nouveau.

L'instruction ouverte, depuis ces derniers mois, au sujet du meurtre de Charles Poole en est la preuve.

Mais j'étais loin de me douter — dans ma naïveté — que, pour un crime aussi flagrant, les plateaux de la balance tenue en main par dame Thémis pouvaient être, sinon faussés, truqués tout au moins, grâce à des artifices de procédure, pouvant arracher les coupables à leur juste châtiment.

Et c'était le cas pourtant ainsi qu'on va le voir.

Le premier procès de la Légion Noire — la première fournée — passait enfin aux Assises et toujours grâce à mon confrère Harrington, du *Michigan Herald*, il me fut possible d'assister à l'audience, à ses côtés.

Dans le box des accusés, treize Légionnaires, en tête desquels, le « tueur » Dayton Dean et le « colonel » Harvey Davis, l'organisateur du crime.

Le public qui, avec anxiété, suivait l'affaire depuis ses débuts, a été grandement désappointé autant par les débats que par le verdict.

Il s'est produit ce fait bizarre que, pour échapper à la peine capitale inévitable, les deux principaux coupables n'hésitèrent point à se « dégonfler, » en se réclamant du privilège que leur accordait la loi de devenir « témoins révélateurs » (*state evidence*).

Le cas se présente assez fréquemment d'un témoin ayant recours à cette subtile échappatoire, mais jamais encore on n'en avait vu deux pour la même affaire, dans les annales judiciaires américaines.

On eut alors à l'audience cette scène typique du « tueur » Dayton Dean, d'une part, avouant cyniquement son crime, mais déclarant aussi n'avoir agi que sur les ordres du « colonel » Harvey Davis, tandis que celui-ci, d'autre part, affirmait s'être strictement conformé aux instructions données par le Quartier général de la Légion, à Lima.

Le tribunal, lui, se montrait très perplexe.

Vern Effinger et Arthur Lupp, les grands chefs, étaient bien en état d'arrestation ; une instruction était ouverte au sujet de leurs agissements, mais comment les impliquer directement dans ce premier procès ? Ne serait-ce pas recommencer toute la procédure ?

Le mieux encore était de liquider l'affaire Poole, et l'on continua les débats.

Les deux principaux témoins à charge étaient le fermier de Lima, William Smith, et la veuve de la victime, Mrs. Rebecca Poole, qui — on s'en souvient — faisait ses couches dans une maternité, donnant le jour à son second enfant, tout en ignorant encore le sort de son mari, alors qu'il trouvait la mort, aux mains des Légionnaires.

Le premier conta par le menu sa triste odyssée, s'étendant avec force détails sur le guet-apens où Poole avait été attiré et sur son exécution qui avait révolté le fermier. Il fit ensuite le récit des atroces sévices dont lui-même avait été victime, l'incendie de sa ferme, la destruction de sa récolte et la mutilation de son bétail, du fait des Légionnaires, en manière de représailles.

Il avait été leurré en se laissant enrôler parmi eux et leur vengeance s'était exercée sur lui dès qu'il manifesta son indignation, au sujet de l'assassinat de Charles Poole, dont il avait été le témoin oculaire.

Il s'étonnait maintenant encore d'avoir échappé à un sort semblable, pour avoir formellement renié son serment de fidélité à la Confrérie Unifiée, et brusquement rompu avec elle.

A la suite de cette première déposition, Mrs. Rebecca Poole, la veuve de la victime parut à la barre des témoins.

La vue de cette jeune femme de vingt et un ans, tenant l'aîné de ses enfants par la main et portant le bébé sur son bras, produisit un vif mouvement de sympathie dans l'auditoire, suivi de murmures indignés, auxquels le président imposa silence, en menaçant de faire évacuer la salle.

Délibérément, le témoin nia avoir jamais été en butte aux mauvais traitements de son mari.

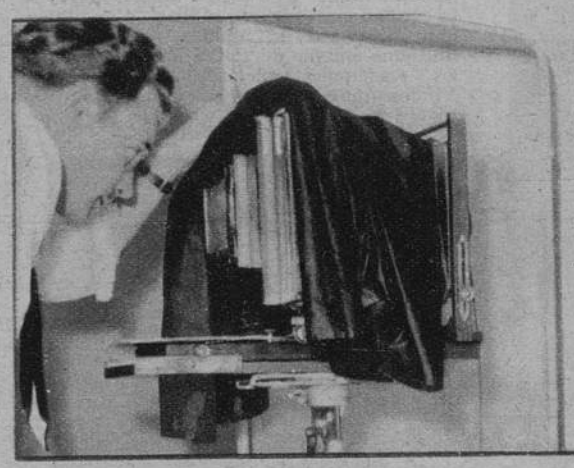

Une dernière photo est prise du « colonel » Harvey Davis avant sa comparution aux Assises, pour l'assassinat de l'infortuné Charles Poole, victime de la Légion Noire.

Charles Poole était un rude travailleur et leur union avait été un mariage d'amour. Il avait la dévotion de sa femme, de son enfant et de son foyer où un autre bébé allait bientôt venir.

Un seul souci le tracassait.

Des amis cherchaient à l'enrôler parmi les membres de la Confrérie Unifiée et il s'y était toujours refusé.

Il avait appris bon nombre de faits sur le compte de la Légion Noire qui l'avaient révolté.

Il savait notamment que, pour aguerrir les néophytes et les entraîner au crime, on n'hésitait pas à organiser d'odieuses exécutions sommaires sans raison aucune, dont les victimes étaient de malheureux *negroes*.

Mrs. Rebecca Poole, se tournant vers le box des accusés, désigna de la main Harvey Davis et Dayton Dean, en ajoutant :

— Ces deux hommes étaient les animateurs de ces tueries d'entraînement, qu'ils dénommaient des « parties de frisson » et qui rappelaient les plus horribles scènes de lynchage.

Ayant le souci de la prochaine maternité de sa jeune femme, Poole avait évité d'entrer dans de plus amples détails, mais, originaire des Etats du Sud, elle savait pertinemment à quoi s'en tenir à ce sujet.

Au dire de son mari, douze *negroes* pour le moins avaient trouvé ainsi une mort atroce, à la suite de tortures sans nom et leurs cadavres mutilés avaient été précipités dans les marais de Howel.

L'un d'eux, entre autres, Silas Coleman, vétéran de la guerre mondiale avait ainsi servi de jouet à toute une bande de tortionnaires, comprenant plusieurs Légionnaires de la brigade des amazones et qui passait le week-end au camping de Rush Lake.

On avait eu recours à ce divertissement tout spécial pour varier les plaisirs qui commençaient à devenir un peu monotones...

Directement interrogé sur le bien-fondé de l'accusation portée contre les Légionnaires, le « colonel » Harvey Davis en reconnut l'exactitude, expliquant avec un déconcertant cynisme :

— Les ordres donnés étaient formels. Pour former des Légionnaires à la hauteur de leur tâche, il fallait parvenir à faire disparaître en eux tout ce qui pouvait avoir un semblant de pitié à l'endroit des ennemis de la société, de ceux qu'ils sont appelés à combattre, à exterminer sans merci aucune...

Il restait une question à élucider qui avait une importance capitale.

Comment Charles Poole, amplement fixé sur toutes ces atrocités du fait des Légionnaires, avait-il pu se laisser entraîner par eux dans une aventure où nombreux étaient les risques à courir ?

Une fois encore, le « colonel » se chargea d'en fournir l'explication.

La mort de Poole était chose décidée. Il en savait trop long et pouvait faire de compromettantes révélations. Il fallait qu'il disparût. On lui réservait néanmoins une fin rapide. Elle ne donnerait lieu qu'à une simple « partie de cravate ».

Autrement dit, après un simulacre de jugement devant un tribunal de Légionnaires encagoulés, on le brancherait haut et court et son cadavre, criblé de balles, comme celui d'un vulgaire *negro*, serait jeté, une pierre au cou, dans quelque marais voisin.

Le lieu de l'exécution — une clairière dans la forêt — avait été choisi au préalable, et le tout était de l'y amener, sans éveiller ses soupçons.

Poole était grand joueur de *base-ball*. Un match fut organisé par des sportifs, qu'il ignorait appartenir à la Confrérie Unifiée.

Il se laissa aisément prendre au piège.

Un camion conduisit les joueurs sur le terrain. Un autre devait s'y rendre, avec tous les accoutrements — robes et cagoules — des tortionnaires, ainsi que la corde destinée à la pendaison.

Un accident de route arrivé au second *lorry* l'empêcha de rejoindre le premier.

Ceci était d'autant plus fâcheux qu'il fallait renoncer au plan conçu et que le temps pressait.

On devait à tout prix en finir...

Et c'est alors qu'accusé et jugé en cinq sec l'infortuné Charles Poole avait été exécuté, de l'horrible façon rapportée par le fermier William Smith dans sa déposition, de tout point corroborée par le « colonel ».

Après les plaidoiries des défenseurs *nommés d'office*, — nul avocat n'ayant voulu assumer cette tâche, écœurante au delà de toute limite — le procès s'achevait maintenant dans une atmosphère surchauffée de colère et d'indignation.

Il ne restait plus qu'à attendre la délibération des jurés, comptant sept hommes et cinq femmes.

Le verdict fut rendu comme suit.

Dayton Dean et Harvey Davis, du fait même qu'ils étaient « témoins révélateurs » se voyaient condamner seulement à l'emprisonnement à vie.

Neuf autres accusés étaient frappés de peines variant de quinze à trente ans de geôle, pour n'avoir agi que suivant les ordres des deux principaux coupables qui, eux, sauvaient leur propre vie, conformément à la loi.

Deux prévenus enfin étaient acquittés, n'ayant pas pris part à la sauvage tuerie. Ils n'y avaient assisté qu'en spectateurs.

Telle fut l'issue décevante de ce premier procès. En sera-t-il de même de ceux qui succéderont ?

On a déjà l'effrayante impression que la toute-puissance de l'argent couvre la Légion Noire, formidable organisation dont quelques hauts personnages américains ont su habilement se servir...

TOM TURNER.

BIENTOT :

BASTIONS DE TRICARDS

les Enigmes de
POLICE MAGAZINE

Le Crime de la Rue Frochot

Vindex enquête.

Le crime de la rue Frochot se présente comme une affaire fort mystérieuse et on se perd en conjectures sur les mobiles du meurtre. Vous lirez dans ce numéro l'enquête de notre collaborateur, le policier Vindex, avec tous les détails de ses investigations. Mais nous publions d'abord la solution de la septième énigme dont Vindex entretint les auditeurs du Poste Parisien vendredi 9 avril et dont vous avez lu l'énoncé dans notre précédent numéro. Voici donc la suite du rapport de Vindex avec ses conclusions inédites.

LE VOL DE PLATINE

« Le policier doit se méfier des solutions que je qualifierai de théoriques. Vous voici en présence d'un théorème policier à résoudre. Vous employez des méthodes qui confinent presque à l'algèbre. Et vous concluez : le voleur est X, Y ou Z. Les recherches doivent donc être limitées à ces trois personnages. *En théorie*, aucun autre individu ne peut être soupçonné. La méthode peut rendre les meilleurs résultats. Mais elle a le défaut de vous placer un bandeau sur les yeux et de paralyser vos investigations. Les apparences théoriques ne doivent en aucun cas vous empêcher d'aiguiller vos recherches ailleurs. Le meilleur système consiste à considérer que toutes les personnes mêlées de près ou de loin à l'affaire qui vous intéresse peuvent être coupables. Il ne s'agit pas, bien entendu, de livrer vos méditations à tout le monde, de façon à éviter que votre entourage ne vous influence. Il y a des gens antipathiques et qui pourtant sont incapables de commettre le moindre délit. Mais l'opinion publique prend vite parti. Il suffit qu'un homme déplaise à quelques-uns et le voilà désigné à la vindicte universelle. Dans le cas présent, je me suis dit : il y a quatre hommes qui ont seuls accès dans l'atelier du platine. En conséquence, le coupable est un de ces quatre hommes. J'affirme qu'il n'y a qu'un coupable, parce que ces quatre ouvriers ne sympathisent pas entre eux. Ecartons donc la complicité. Matériellement elle semble impossible, en admettant toutefois qu'il ne s'agisse pas d'un plan établi entre deux complices qui simulent l'inimitié, afin d'égarer les recherches de la police.

« Mais cette hypothèse est rendue assez invraisemblable par l'enquête minutieuse à laquelle je me suis livré. Les quatre ouvriers Armenoux, Varlin, Jobert et Guinssart *n'ont jamais eu entre eux de relation* en dehors de l'usine Guillemin. Cela, je puis l'affirmer. Que deux d'entre eux au moins aient combiné le vol et qu'ils aient caché leur parfaite entente, cela est dans la mesure des choses possibles. Mais je constate que les vols de platine se produisent déjà depuis quelque temps et je constate que le coupable n'a commis aucune imprudence.

« Vous allez voir par quelle filière, je suis arrivé aux coupables, car ils étaient deux à s'approprier le platine. J'ai mal posé le problème en déclarant que quatre hommes avaient seuls accès dans l'atelier du platine. Un cinquième personnage y passe de longues heures et y séjourne même parfois en l'absence des ouvriers dont je viens de parler. Et ce personnage n'est autre que M. Guillemin, le directeur de l'usine, le grand patron.

« C'est lui qui a alerté la police. C'est lui qui a eu recours à moi. Je ne devais pas, en bonne logique, m'attarder à supposer qu'il pouvait être le coupable, je devais éviter d'orienter les recherches de son côté. Et, cependant, c'est en enquêtant sur lui que je suis parvenu à découvrir la vérité. Je ne me suis pas cru permis précisément de ne pas enquêter sur M. Guillemin. Cinq hommes fréquentaient l'atelier du platine. Je devais procéder à cinq enquêtes. Et, à partir du moment où j'ai étudié la piste du patron, tout m'a paru d'une clarté éblouissante. M. Guillemin, le directeur de l'usine, ne servait-il pas de complice... inconscient ?

« J'ai découvert un jour que le directeur était le seul à ne pas être fouillé à la sortie de l'usine, le seul parce que cette fouille aurait paru ridicule à tous, à M. Guillemin tout le premier, *la victime du voleur*. En réfléchissant à ce fait, j'ai été amené à établir que son chauffeur Constant échappait, lui aussi, à la fouille quand il sortait la voiture en compagnie de son patron. Mais j'ai vu maintes fois que ledit chauffeur se prêtait complaisamment à la fouille, *lorsqu'il sortait seul de l'usine*. Il s'offrait de lui-même aux investigations du contremaître Puget, chargé du service de surveillance, contremaître qui n'aurait d'ailleurs jamais insisté pour se livrer à la fouille. En effet, chacun sait que le chauffeur ne quitte pas le garage de l'usine lorsque son service ne l'appelle pas hors de l'établissement. Il lave la voiture, astique les nickels, arrange le moteur et, quand il n'a rien à faire, il dort dans la voiture ou lit son journal. Voilà des faits que nul ne songe à contester. Constant ne fréquente aucun ouvrier *à l'intérieur* de l'usine.

« Mais, *à l'extérieur*, il joue souvent aux cartes avec Varlin (un des quatre du platine) chez le bistrot qui est à côté de l'usine. Ceci se produit régulièrement, les jours où M. Guillemin s'attarde dans l'atelier du platine, après le départ des ouvriers à midi. M. Guillemin profite de ce qu'il est seul dans l'atelier pour se livrer à des expériences, en vue de perfectionner une invention sur laquelle le Ministère de la Guerre, fonde les plus grands espoirs. Ces jours-là, M. Guillemin quitte l'atelier à 13 h. 30 au moment même où les ouvriers reviennent à l'usine. Son chauffeur Constant l'attend avec la voiture et le conduit chez lui à Paris où il déjeune aux environs de 14 heures.

« Personne n'avait fait attention à ces relations qui se sont établies entre Varlin et Constant. Une surveillance minutieuse a établi encore que les deux hommes se retrouvaient parfois, le soir après-dîner, soit à Paris, soit à Enghien. Il ne me restait qu'à déterminer, s'il était possible pour Varlin de sortir le platine, *sans se faire prendre*. Poser la question, c'était y répondre.

« Vous vous souvenez assurément qu'au cours de mon enquête j'avais établi que M. Guillemin, patron de l'usine, travaillant dans l'atelier du platine, enlevait son veston et se mettait en tenue d'ouvrier. Le veston demeurait à l'écart, pendu à un portemanteau situé dans un coin obscur où un genre de vestiaire est disposé. C'était un jeu pour Varlin que de dissimuler un peu de platine dans le veston. Ce platine sortait donc de l'usine dans ledit veston. Rentré chez lui, M. Guillemin enlevait son veston pour endosser une robe de chambre, je l'ai également établi, et le chauffeur Constant n'avait qu'à reprendre le métal précieux. Varlin le disposait soigneusement à un endroit où nul n'aurait eu l'idée de le chercher, c'est-à-dire au fond de la pochette de côté où se place le petit mouchoir.

« Les deux complices, après un rapide interrogatoire, ont avoué. Ils sont à la Santé. »

On découvre dans un petit appartement le cadavre d'un certain Pigazzi.

Le lecteur qui a été classé premier, parce qu'il avait découvert le mot de cette énigme, au sujet de laquelle Vindex vient de vous fournir des éclaircissements, est désigné à l'émission du Poste Parisien du vendredi 16 avril (20 h. 35). Il gagne grâce à sa perspicacité un billet entier de la Loterie Nationale. Son nom et ceux des trente autres lecteurs qui ont gagné chacun une participation à la Loterie Nationale, seront publiés dans notre numéro de la semaine prochaine n° 335, 25 avril.

L'AFFAIRE DE LA MAISON HANTÉE

La sixième énigme de *Police-Magazine* concernant l'affaire de la maison hantée et dont la solution a été publiée dans le numéro de la semaine dernière (11 avril) nous a valu 1 293 cartes postales d'auditeurs du Poste Parisien et de lecteurs de *Police-Magazine*.

LISTE DES GAGNANTS

M. **Moucheraud**, à Paris, qui s'est le plus rapproché de ce chiffre et qui a envoyé la solution exacte, a gagné **un billet de la Loterie Nationale** qui va lui être adressé.

Les dix autres lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun **un dixième de billet de la Loterie Nationale** :

MM. *F. Valtier*, Verdun ; *Ahlhem*, Nîmes ; *Alérial*, Albi ; *S. Chuyère*, Paris ; *Georges Boutet*, Périgueux ; *Nogues*, Caulnes ; *Champion*, Troyes ; *Marcel Paquis*, Livry-sur-Vesle ; Mmes *Taingny*, Vernonnet-Vernon ; *Eck*, Le Perreux.

Les vingt lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun **un vingtième de billet de la Loterie Nationale** :

MM. *E. Renaud*, Ruffec ; *L. Cros*, Limoux ; *Juttet*, Paris ; *Gillot*, Cambrai ; *R. Fizaine*, Moyeuvre ; *J. Ltein*, Les Lilas ; *G. Baudry*, Bordeaux ; *J. Bousquet*, Paris ; *J. Leconte*, Bec Hellouin ; *G. Mayet*, Cachan ; *L. Maillot*, Lille ; *L. Trisot*, Dammarie-les-Lys ; *Renoux*, Paris ; *L. Fleutelot*, Paris ; *R. Hennebert*, Lille ; Mmes *Toullec*, Champagne ; *G. Raoul*, Havre-Graville ; *Gamondès*, Avignon ; *G. Franc*, Lardenne ; *Lafay*, Le Creusot.

Le vendredi 16 avril à 20 h. 35, la station radiophonique le Poste Parisien porte à la connaissance de ses milliers d'auditeurs une interview de Vindex relative à la huitième énigme de *Police-Magazine*. Voici les principales déclarations faites par Vindex dans cette interview :

La victime paraissait fréquenter les bars de la place Pigalle.

LE CRIME DE LA RUE FROCHOT

Rue Frochot, on a découvert dans un petit appartement dont il était locataire, le corps d'un certain Pigazzi. Cet homme avait été assassiné. On lui avait tiré à bout portant une balle de revolver dans la nuque. La victime, ne se méfiant pas de son agresseur, devait lui tourner le dos. Il y avait six mille francs en billets dans un tiroir. Donc le vol n'est pas le mobile du crime. Il y a pourtant beaucoup de désordre dans le petit appartement sommairement meublé. L'assassin a dû fouiller partout. Deux valises pleines de vêtements et de linge sont sur une table et leur contenu bouleversé sens dessus dessous prouve la hâte mise par le meurtrier à s'acquitter de cette besogne. On ignore encore la profession de Pigazzi. Il payait régulièrement son terme, ne recevait aucune visite, sortait de chez lui le matin vers 10 heures et ne revenait que le soir vers minuit. Parfois, il partait en voyage et restait absent plusieurs jours. Son nom est inconnu à la Police Judiciaire et à la Sûreté Nationale à qui il n'a jamais eu affaire. On se demande si vraiment l'individu assassiné s'appelait réellement Pigazzi et le service d'Identité judiciaire en possession des empreintes digitales du défunt, procède à des vérifications. Peut-être découvrira-t-on que la victime avait déjà eu maille à partir avec la police sous un autre nom. Mais, jusqu'à présent, rien ne permet la moindre affirmation. Les valises trouvées dans l'appartement semblent indiquer que Pigazzi était sur le point de quitter son domicile. Un intérêt puissant devait le pousser à fuir. N'avait-il pas détruit en effet par le feu toute une correspondance formidable ! Des cendres de papier dans toutes les cheminées du logement et aussi dans le fourneau de la cuisinière. Les voisins se souviennent fort bien que, la veille de l'assassinat, des morceaux de papier calciné ont voltigé dans le quartier. Pigazzi ne recevait jamais une lettre. Or l'examen des cendres démontre nettement qu'il a été brûlé des liasses d'enveloppes qui, toutes, portaient d'énormes cachets. La cire de ces cachets a même fondu en nappes épaisses.

RAPPORT DE VINDEX

J'ai vainement cherché dans l'appartement de Pigazzi une photo de la victime. L'identité judiciaire a bien pris plusieurs clichés du défunt, mais les épreuves obtenues ne sont pas satisfaisantes. Elles ne permettent pas de se faire une idée précise de la silhouette de ce Pigazzi. Muni de ces épreuves, j'ai quand même cherché à retrouver des gens qui ont connu le disparu. Je n'ai pas abouti. Mon impression cependant est que ce Pigazzi devait exercer un métier louche. Le quartier qu'il habite m'incitait à croire tout d'abord qu'il appartenait à un certain milieu et qu'il devait être connu dans les bars de la place Pigalle, de la rue Frochot, de la rue Fontaine, de la rue Victor-Massé. Eh bien! il faut se rendre à l'évidence. Il ne fréquentait aucun établissement du quartier.

Depuis la découverte du crime, les limiers de la Police Judiciaire ont entrepris des investigations détaillées dans tout le quartier, aussi bien dans les boîtes de nuit que dans ces cercles si nombreux où les naïfs sont dépouillés de leur argent. Les gars du milieu se désintéressent manifestement de ce crime. Ils en parlent sans contrainte, à l'heure de l'apéritif. Ils ne semblent pas supposer qu'un de leurs amis y soit mêlé. Dans des affaires similaires pourtant, ils se livrent souvent à des cachotteries qui à elles seules constituent des indications.

Si Pigazzi est un repris de justice, il a su se cacher avec adresse et le seul fait d'avoir choisi le quartier de la place Pigalle nous révélerait que son centre d'occupations n'était pas là. Avec un tel point de départ, j'ai cherché à Montparnasse. Le milieu de ce quartier est cependant en relations étroites avec celui de Montmartre. Un homme connu dans les parages de Notre-Dame-des-Champs l'est aussi dans ceux de Notre-Dame-de-Lorette. Or, partout, Pigazzi est inconnu.

Les interrogatoires suivants offrent quelque intérêt en dépit de leur caractère négatif.

INTERROGATOIRE DE LA CONCIERGE

QUESTION. — *La vie de votre locataire ne vous a jamais paru singulière?*

RÉPONSE. — *Il y a vingt ans que je suis concierge de l'immeuble. Je suis habituée à avoir des locataires qui sortent la nuit et qui découchent plusieurs jours de suite. Aussi, je ne m'étonne pas facilement. Mais, vraiment, M. Pigazzi était plutôt rangé. Je n'ai pas souvenir d'avoir jamais enregistré la moindre réclamation le concernant.*

QUESTION. — *Vous affirmez qu'il ne recevait jamais de courrier ?*

RÉPONSE. — *Catégoriquement. Au point que les facteurs qui assurent le service de la maison ne connaissent même pas son nom.*

QPESTION. — *Et cela ne vous surprenait pas ?*

RÉPONSE. — *Si M. Pigazzi n'avait pas de parents ou d'amis... Il parlait peu.*

QUESTION. — *De quelle nationalité était-il ?*

RÉPONSE. — *Le gérant le sait peut-être. Je n'ai jamais eu occasion de le lui demander. M. Pigazzi parlait le français le plus pur.*

INTERROGATOIRE DU GÉRANT DE L'IMMEUBLE

QUESTION. — *Avez-vous eu, au moment où M. Pigazzi est devenu votre locataire, ses pièces d'identité en main ?*

RÉPONSE. — *Il y aura bientôt un an. Je crois avoir vu une carte d'étranger de la Préfecture. M. Pigazzi était de nationalité italienne. Je n'avais aucune raison de lui refuser la location de l'appartement. Il n'a pas discuté le montant du loyer et m'a versé un an d'avance, alors que je ne l'exigeais pas.*

A la Préfecture de Police, il n'existe pas de carte d'étranger au nom de Pigazzi. Le document que le gérant a vu était donc faux et cela confirme, par conséquent, l'hypothèse que la victime dissimulait sa personnalité véritable sous un nom d'emprunt, pour des raisons suspectes.

Plusieurs de mes collègues de la Sûreté nationale s'intéressent à cette affaire, car ils se demandent si nous ne sommes pas en présence d'un drame secret de l'espionnage, présentant quelques analogies avec celui qui provoqua la mort de Mlle Laure Grimoin, il y a quelques semaines, et dont j'eus à m'occuper. Je n'ai garde de négliger cette piste.

Mais quelles étaient donc les lettres que Pigazzi brûla en si grande quantité dans ses cheminées ? J'ai essayé de déchiffrer ce secret, en examinant attentivement les cendres. Elles ont été remuées minutieusement avec un tisonnier que j'ai retrouvé. Pigazzi désirait donc détruire entièrement ce qu'il brûlait et ne voulait pas laisser subsister le plus petit bout de papier. Mais je suis patient et j'ai opéré des tris dans le monceau de cendres. Je suis parvenu à isoler de minuscules fragments qui, examinés à la loupe, laissent apparaître quelques traces d'écriture. J'ai pu également découvrir de tout petits morceaux de timbres-poste. J'ai pu ainsi me rendre compte que les correspondances venaient toutes d'Allemagne. Et que penser de ces innombrables cachets de cire qui ont fondu au point de constituer des blocs d'une grosse épaisseur ?

Au milieu d'un de ces blocs, j'ai aperçu un fragment d'enveloppe qui n'avait pas été brûlé. Cela n'a rien de surprenant. Tous ceux qui ont fait des feux alimentés exclusivement avec des liasses de lettres, savent qu'il est difficile d'obtenir la destruction totale du papier. J'ai porté le bloc de cire dans un laboratoire, pour en extraire délicatement le fragment d'enveloppe sans l'abîmer. Ce laboratoire étant situé à côté d'un grand bureau de poste, tandis qu'on procédait à l'opération qui allait peut-être me fournir une indication utile, je me suis présenté au receveur de ce bureau important pour lui demander quelques renseignements.

INTERROGATOIRE DU RECEVEUR DE LA POSTE

QUESTION. — *Croyez-vous possible qu'on détourne du service postal un grand nombre de lettres chargées, sans que l'alarme soit donnée ?*

RÉPONSE. — *Vous faites fausse route. Il arrive qu'une lettre chargée soit détournée, mais c'est fort rare. Il faut admettre que le sac de chargement a été volé lui-même, comme le cas s'est produit récemment à Aix-en-Provence, à la suite de l'attaque à main armée d'un fourgon postal. Dans ce cas, il y a scandale et tout le monde, dans l'administration, est alerté. Dans le cas qui vous occupe, je doute que ce Pigazzi ait réussi à voler un si grand nombre de lettres chargées.*

Si j'avais pensé à des lettres chargées, c'est uniquement parce que je cherchais à m'expliquer la raison de tous ces cachets de cire. Dès mon retour au laboratoire, j'ai eu une nouvelle révélation. Le fragment d'enveloppe récupéré indique une adresse poste restante rue Bleue, à Paris. *Pigazzi recevait donc son courrier poste restante.*

Je me rends aussitôt au bureau de poste de la rue Bleue. Mon enquête me révèle que le nom de Pigazzi est complètement inconnu des employés qui s'occupent de la poste restante. Mais, après tout, qui sait si le courrier était bien adressé au nom de Pigazzi ? Le fragment récupéré ne révèle aucun nom de destinataire. Un employé, pourtant, croit se souvenir que quelqu'un est venu déjà retirer de la poste restante de simples lettres, non chargées, pas même recommandées, mais qui portaient au verso cinq gros cachets de cire. Impossible de savoir autre chose. L'employé est excusable de ne pas se souvenir. L'événement remonte au moins à une quinzaine de jours. Je n'obtiens aucune autre précision.

Voilà, malgré tout, une piste intéressante. J'entreprends courageusement la tournée de tous les bureaux de poste de Paris. Lorsqu'il s'agit de retrouver la trace d'un suspect dans les meublés et hôtels, on se livre a des investigations beaucoup plus longues et beaucoup plus fastidieuses Et, décidément, je suis sur une bonne voie. Dans quatre bureaux de poste différents, je découvre à la poste restante des enveloppes timbrées en Allemagne, à Berlin, Stuttgart et Hambourg, portant d'énormes cachets de cire. Cette cire est bien la même qui a cacheté les enveloppes brûlées chez Pigazzi, rue Frochot.

Des ordres sont donnés pour que les personnes qui pourraient venir retirer ces lettres soient aussitôt signalées à la police. Mais il est peu probable que les lettres soient retirées. Elles sont déjà là depuis plusieurs jours, en souffrance. *Aucune de ces lettres n'est adressée à Pigazzi.* Je relève,

(Suite page 15.)

les FACTEURS de BUDAPEST ne pourront plus FRAUDER

L'ADMINISTRATION des Postes, à Budapest, vient de prendre une initiative dont les résultats seront certainement fort utiles, mais dont on ne manquera pas de remarquer l'originalité ingénieuse.

Les facteurs de la ville avaient, paraît-il, tendance à flâner, mais, depuis quelques semaines, tous ont été munis d'un petit podomètre destiné à être attaché par une courroie sur la cheville, juste au-dessus de la chaussure. Ainsi, grâce à cet appareil, la Direction pourra relever, chaque soir, le chiffre de kilomètres parcourus par ses agents.

Sans doute, ce moyen de contrôle sera toujours suspendu comme une menace pour les flâneurs ou pour ceux au contraire, qui seraient tentés de prendre sur le temps de leurs tournées afin d'aller à leurs affaires personnelles. Si le podomètre en question n'avait eu que ce but-là, peut-être les facteurs auraient-ils malaisément accepté l'innovation et montré quelque mauvaise humeur à s'y soumettre. Mais l'Administration postale a eu, ce faisant, l'intention de rendre service à ses dévoués serviteurs.

Il faut considérer en effet qu'à Budapest il n'existe pas, comme chez nous, de concierge dans les immeubles et que le courrier des locataires doit-être monté à chaque étage, si haut soit-il, par l'employé des

postes chargé de le distribuer. A côté de chaque porte d'appartement se trouve une boîte destinée à recevoir les lettres et les imprimés.

Dans ces conditions, on imagine aisément le nombre d'étages que les facteurs doivent monter et le temps considérable nécessaire pour les distributions.

Or, selon les quartiers, selon les rues même, il peut y avoir une grande différence entre le travail exigé de tel facteur et le travail de tel autre, chargé en apparence d'un même service.

Désormais une scrupuleuse comparaison faite d'après les chiffres donnés par les podomètres permettra d'allonger là et de réduire ici la tournée effectuée par chaque agent.

Une plus juste répartition des étages à monter et de la fatigue qui en résulte n'est pas pour déplaire, assure-t-on, aux braves facteurs de Budapest.

Donc cette mesure de défiance sera, en fin de compte, bien accueillie par les gens consciencieux qui sont la majorité dans la profession. A quelque chose...

(S. G. P.)

DANS LES CELLULES de CLAIRVAUX

V (1)

Quelques types de la Centrale.

WESTRIX, mulâtre de la Martinique, avait l'âme plus noire que la peau. Ce n'était pas pourtant comme le Bobo croqueur de phalange, un pauvre indigène à la conscience encore endormie ; lui, il avait fait des études, passé des examens, mais cet intellectuel, pour s'être acoquiné par vice avec des personnages plus ou moins douteux, avait fini, de chute en chute, par rouler dans les bas-fonds. La cause principale de sa déchéance tenait surtout dans ses louches tendresses qui l'avaient fait peu à peu pénétrer dans un milieu où pullulent les meurtriers, souteneurs, as de la cambriole et de la « fourgue » et c'est avec un casier judiciaire déjà chargé qu'il était arrivé au régiment ; là, ses mauvais instincts n'avaient fait que croître, bientôt, ils l'avaient conduit au conseil de guerre pour le motif le plus fréquent dans l'armée : outrages à supérieur dans le service.

(1) Voir *Police-Magazine* nos 330 à 333.

Le Goff, plongé dans une sorte d'hébétude, regarda couler le sang de son ennemi.

A Clairvaux, Westrix s'était rapidement fait détester. Plutôt que de s'en prendre à lui-même de ses malheurs, il en avait rejeté la responsabilité sur la race blanche tout entière ; aussi fallait-il prendre soin de ne jamais l'exciter par quelque raillerie, un couteau volé on ne sait où avait vite fait de jaillir de sa poche. Ses amis eux-mêmes avaient à souffrir de son caractère exécrable, tant et si bien qu'un jeune marin dont il avait su gagner l'équivoque amitié le laissa tomber un matin après l'avoir abreuvé d'injures.

La colère du mulâtre ne connut plus de bornes.

— Je t'aurai un de ces jours ! cria-t-il en menaçant l'infidèle qu'entouraient prudemment plusieurs camarades. Tu te fais défendre par d'autres, comme un lâche, mais, à l'heure où tu ne me craindras plus, je me vengerai.

Le matelot ne se piquait pas de courage. Aussi vint-il demander protection à un de ses compatriotes, le Breton Le Goff, une tête de granit sans intelligence, mais sans méchanceté, qui accepta la charge de défendre le « môme » contre le sang-mêlé. Quand Westrix apprit la nouvelle « relation » de celui qui l'avait quitté, il entra en fureur et vint trouver Le Goff :

— Tu vas me rendre L... ! cria-t-il.

— Ce gars-là n'a rien à voir avec toi ! C'est un ami et tu vas le laisser tranquille. Quand on a des amis, on s'arrange pour qu'ils ne vous lâchent pas. Si tu veux celui-ci, viens le reprendre.

Commencée sur ce ton, la dispute allait dégénérer en bagarre ; les deux hommes, hérissés et hagards comme des dogues, allaient se jeter l'un sur l'autre quand d'autres détentionnaires, soucieux de ne pas attirer l'attention des surveillants, se mirent entre eux et, en menaçant de les corriger l'un et l'autre, les ramenèrent au calme :

— Ce n'est que partie remise, dit Westrix en partant.

Et il cracha avec mépris en lançant un regard de haine à son adversaire.

— C'est un sournois, conseillèrent à Le Goff quelques détenus, tu ferais bien de te tenir sur tes gardes.

Mais le Breton sourit avec assurance :

— J'ai ce qu'il faut, dit-il en sortant de sa tunique un fer de rabot qu'il avait pris à l'atelier de menuisier et soigneusement affûté. Avec cet outil-là je ne crains personne.

Quelques semaines passèrent et les détentionnaires purent croire la querelle oubliée, mais ce n'était qu'une apparence ; on le comprit quand, voyant un jour passer Le Goff, le mulâtre dit à ceux qui se trouvaient près de lui :

— De celui-là et de moi, il y en a un de trop. J'attends le bon moment pour lui faire son affaire.

Bien entendu, ces imprudentes paroles furent rapportées au Breton qui riposta aussitôt, les yeux durcis et serrant les poings :

— Il a raison, l'un de nous doit disparaître. Le plus tôt sera le mieux.

Ceux qui l'entendirent comprirent que le drame approchait. Pourtant rien ne se produisit le soir et, le lendemain, la matinée fut tout aussi paisible.

Les douze coups de midi sonnèrent. Venant des ateliers, les détentionnaires se hâtèrent comme d'habitude vers le réfectoire. En avant de celui-ci se trouve une petite pièce qui ouvre sur la cour ; c'est là que les détentionnaires déposent leurs musettes avant d'aller au travail et viennent les y reprendre celui-ci terminé. Comme à l'ordinaire, Westrix et Le Goff passèrent dans cette espèce d'antichambre avec leurs camarades. Quelques-uns de ceux-ci étaient déjà entrés au réfectoire quand, subitement, retentit un hurlement de douleur auquel répondirent d'autres cris d'effroi. Quelques secondes plus tard, les gardiens qui se trouvaient encore dans la cour voyaient venir à eux un détentionnaire affolé :

— Le Goff a tué Westrix ! leur jeta-t-il.

Le Breton, en effet, n'avait pas raté le mulâtre. Il avait guetté le moment où Westrix se baissait pour ramasser son matériel jeté sur les dalles, puis, bondissant sur lui, il lui avait planté dans le cou son fer de rabot. Maintenant la victime gisait dans un coin de la petite pièce, au long du mur ; l'arme terrible lui avait à demi sectionné la colonne vertébrale ; l'homme, cependant, respirait encore, il ne devait mourir qu'une heure plus tard à l'hôpital.

Quant à Le Goff, plongé dans une sorte d'hébétude, il regardait couler sur les dalles le sang de son ennemi. Quand on l'arrêta, il n'esquissa aucune résistance et c'est comme indifférent qu'il se laissa conduire au poste : Westrix mort, il n'avait plus aucune colère ; il avait sauvé sa propre vie en prenant celle du mulâtre ; à son avis, justice était faite, le reste n'avait plus d'intérêt. C'est ce qu'il expliqua le soir même au juge d'instruction venu de Troyes :

— Inutile de me chercher des complices, je suis le seul coupable. Si je n'avais pas agi ainsi, c'est Westrix que vous auriez interrogé, car c'est moi qui aurais été la victime. J'ai mieux aimé être le boucher que le veau.

— Mais, demanda le magistrat, curieux par profession, d'où venait donc cette haine mutuelle ?

Le Goff haussa les épaules :

— C'est une vieille querelle dont je ne me souviens plus très bien. Nous ne pouvions plus nous sentir.

On n'en put rien tirer de plus. Fidèle à la loi du « milieu », il n'avait pas même voulu nommer le marin, bien que celui-ci pu être facilement mis hors de cause. Le juge chercha à percer ce mystère ; jusqu'à une heure avancée, il interrogea gardiens et détenus. Tous ses efforts furent vains, les « moutons » les mieux connus de l'Administration gardèrent eux-mêmes le silence, tant Westrix était détesté. Aux Assises, les témoins accablèrent également la victime contre laquelle plaidèrent aussi les notes détestables qui figuraient à sa statistique morale ; cette accusation posthume pesa lourdement dans la balance au moment du verdict et Le Goff échappa à la condamnation à mort que la préméditation de son crime aurait dû lui valoir : quinze ans de travaux forcés, n'était-ce pas encore bien cher pour la peau de Westrix ?

Quand le Breton revint à « Clair », où il avait encore à tirer cinq années avant de s'embarquer pour le bagne, une auréole de gloire l'entourait : l'homme qui avait eu raison de Westrix était consacré « dur des durs ». Mais il n'en tirait point vanité; au contraire, devenu méfiant et taciturne, il fuyait ses anciens amis ; à vingt-trois ans, il n'avait plus comme horizon que la terre guyanaise, patrie d'élection de la souffrance.

LE PROFESSEUR Tous les personnages que j'ai pu connaître à Clairvaux n'étaient pas des criminels ou des révoltés. Certains étaient même fort comiques, tel le bibliothécaire. Celui-ci était le seul officier qui se trouve actuellement à Clairvaux.

Moins d'un mètre soixante-cinq, quatre-vingt-dix kilos, une bedaine de colonel de l'intendance, un profil taillé à la serpe, flanqué d'un menton aux vagues allures mussolinesques, des yeux d'un bleu lavé encadrant un nez écrasé de boxeur, le tout surmonté d'une broussaille de cheveux filasse, tel est « mon lieutenant ». Au moral, hâbleur, bluffeur, prétentieux, autoritaire ; quoique redevenu simple soldat après sa condamnation pour faux, usage de faux et détournements, il ne cesse de plastronner, de faire étalage de ses relations, de sa fortune, de ses projets d'avenir.

— Mon innocence va bientôt être reconnue, proclame-t-il chaque jour avec assurance. Ce n'est plus qu'une question de quelques semaines et l'on me réintègre dans les cadres de l'armée.

Les semaines ont beau passer et la réintégration ne pas venir, cet ancien officier de la coloniale qui, à Dakar, mangea la grenouille ne perd rien de son flegme.

— Toute cette accusation ne fut qu'un prétexte, assure-t-il; en réalité ce sont mes idées avancées qui m'ont perdu ; il existait contre moi un rapport politique et, pour me perdre, on a organisé une véritable machination. Mais, quand viendra le grand chambardement...

La population de la centrale comptait aussi bien des pauvres diables que les hasards de la vie avaient, souvent malgré eux, précipités dans l'aventure et dont la responsabilité dans leur propre sort paraissait bien atténuée. Jouets d'un mauvais destin, ils restaient dépaysés dans cette vie en détention pour laquelle la plupart des malfaiteurs semblent avoir été spécialement mis au monde ; ratés perpétuels, ils rataient même leurs prisons.

L'un des plus pitoyables parmi ces pitoyables créatures était certes le vieux bonhomme qu'on désignait par le sobriquet ironique de professeur.

Un petit vieux chafouin, myope, maigre et toujours aux aguets. Un petit bonhomme pas toujours commode, qui observait, même en centrale, certains principes, tenait ses distances et s'isolait, moins peut-être par dédain que par peur de tout et de tous.

A..., qui enseignait les humanités dans un petit collège libre de province avant la guerre, avait, quelques années avant les hostilités, émigré en Espagne où les situations, dans l'enseignement non officiel, étaient mieux rétribuées. Son caractère de méridional s'était rapidement adapté à celui des Péninsulaires et petit à petit le bonhomme s'était pris à considérer la terre d'Alphonse XIII comme sa véritable patrie. Ses affaires prospérant, il avait fondé à Barcelone une école d'enseignement français qu'il avait baptisée du nom de « lycée français ».

Tout marchait bien lorsqu'éclata la guerre.

A... ne rejoint pas... D'ailleurs il était déjà d'un âge assez avancé et sa classe ne fut mobilisée que longtemps après la déclaration de la guerre. L'armée française compta un garde de voies de communication en moins, ce qui ne l'empêcha pas de gagner la guerre ; mais, quand fut appelée la réserve de l'armée territoriale et que A... ne se présenta pas à son corps, il fut porté déserteur.

En 1930, sur des renseignements fournis

par le Consulat français, il décida de rentrer en France pour y liquider certaines affaires pendantes d'héritage :

— La guerre est loin, pensait-il, je suis bien vieux. Qui donc songera à m'inquiéter ?

Ce raisonnement naïf s'avéra faux dès la frontière traversée. Des gendarmes perspicaces arrêtèrent le déserteur aux cheveux blancs et, du lycée français, le père A... se vit passer en quelques heures aux cachots d'une prison militaire.

L'enquête, commencée sur l'inculpation de désertion, se compliqua bientôt d'une accusation plus grave :

— Qu'avez-vous donc fait en Espagne pendant la guerre ? demanda au vieux professeur le magistrat instructeur.

— Je continuais à enseigner le français,

— Des rapports de police signalent que votre établissement recevait alors des gens fort suspects, des personnages convaincus d'espionnage. Saviez-vous qu'ils se livraient à cette activité criminelle ?

A... se défendit comme un beau diable d'avoir su que ses hôtes étaient des agents payés par l'Allemagne, mais quelles preuves pouvait-il fournir de l'innocence qu'il affirmait ? Ses fréquentations étaient suspectes. On l'inculpa de complicité d'espionnage.

Cinq ans de détention, tel fut l'arrêt du conseil de guerre.

Et A... rejoignit Clairvaux.

Pour un homme de son éducation, habitué à vivre dans un milieu de gens instruits et de bourgeois aisés, l'adaptation fut longue, très longue, elle ne devint même jamais complète. Son amour de la solitude, les manières distinguées qu'il avait conservées de son ancienne situation sociale, sa faiblesse physique, jusqu'à la langue châtiée de vieux pédagogue qu'il n'avait pu abandonner du jour au lendemain pour l'argot, tout lui attira l'animosité de ses compagnons de geôle. En prison moins que partout ailleurs il ne faut passer pour un « monsieur ». Les sarcasmes, les brimades de toutes sortes se mirent à pleuvoir sur ce sexagénaire sans défense. Il avait beau se faire tout petit, chercher comme un rat les coins sombres, toutes les corvées étaient pour lui : « Tiens, professeur, balaie !... — Donne-moi ton pain, professeur, tu n'as pas faim... »

Comme un corps sans âme, il errait dans la cour, s'abritant dans les encoignures pour ne pas être trop vu de ses impitoyables « collègues ». Au début, il avait fait mine de regimber, on l'avait frappé, si bien qu'il n'osait plus souffler mot.

Ce martyre dura de longs mois.

Puis, un jour, vint fondre sur lui une autre accusation terrible : on le désigna comme « mouchard ».

Chez les détentionnaires, ce mot désigne une inexcusable trahison et cette faute contre « l'honneur » se paie très cher. La vie du vieux professeur fut alors en danger. Heureusement, les moutons, les vrais, rapportèrent cette situation à des gardiens, les gardiens l'exposèrent au surveillant-chef et celui-ci en référa au directeur :

— Un de ces jours, assura-t-il, on trouvera A... dans un coin, la gorge ouverte. Il vaudrait mieux lui trouver une petite place à l'Administration.

Le directeur eut pitié et le vieux bonhomme fut soustrait à ses bourreaux. On l'affecta à la bibliothèque et, après avoir passé quatre années de tourments, après avoir été le bouffon sans défense d'un troupeau de sauvages, il coula des jours paisibles. Sa misanthropie ne s'affaiblit pourtant jamais et il ne changea rien à ses habitudes solitaires ; il ne possédait qu'un seul ami, un jeune ingénieur malheureux qu'avait perdu l'Afrique, cette terre des passions néfaste aux âmes mal trempées. A eux deux, ils se consolaient, le jeune refaisait des projets d'avenir, bâtissait dans les nuées des concessions prospères ; le vieux s'amolissait, reparlait de ses chères études. De temps à autre, ses yeux usés par l'âge se mouillaient de larmes : c'est qu'alors il pensait à ceux qu'il avait laissés là-bas, à Barcelone, et surtout à sa vieille compagne, à sa femme que, depuis un an déjà, avaient terrassée la douleur et la honte et qui s'était éteinte tout doucement, son dernier regard tourné vers Clairvaux.

Le professeur n'était pas à Clairvaux le seul intellectuel. L...., qui avait été condamné comme objecteur de conscience, était un militant de l'anarchie ; au quartier politique, qu'illustra voilà cinquante ans Philippe d'Orléans, logeait un certain G..., le dernier habitant de coin paisible de l'immense prison ; nous avions aussi l'avoué ; celui-ci, un ancien héros de la guerre, avait été victime de la crise : avoué dans une sous-préfecture des Vosges, il avait joué à la Bourse et, au moment de la dégringolade, avait perdu avec sa fortune celle de ses clients.

KRAUSS De combien de pauvres bougres pourrais-je ainsi conter l'histoire ? Certes, tous sont coupables et ont mérité leur châtiment, mais la destinée paraît, malgré tout, bien injuste quand elle accable des hommes qui n'étaient pas de taille à supporter ses coups. Quelle piètre figure, je veux dire en tant qu'espion, faisait, par exemple, le vieux professeur A..., malgré ses condamnations pour espionnage, en face d'un personnage qui fit, il y a quelques mois seulement, un bref séjour à Clairvaux ! Celui-ci répondait bien à l'idée qu'on peut se faire d'un espion. J'ai nommé le Polonais Krauss, l'homme qui, par ses accusations, fit condamner le commandant Frogé.

Ce n'est pas le lieu de rouvrir le dossier de cette affaire qui a fait couler beaucoup d'encre et qui n'est pas encore définitivement éclaircie ; tout ce que je peux rapporter, c'est l'impression de quelqu'un qui a vécu pendant quelque temps dans le même milieu que Krauss et il faut avouer que cette impression ne fut pas en faveur du Polonais. Quand il arriva, il fait partie d'un convoi venant d'Ensisheim ; des ordres administratifs avaient décidé qu'aucun espion ne séjournerait plus à Clairvaux, mais qu'ils seraient tous groupés à Poissy ; or on parla un moment de revenir sur ces décisions, fort sages en raison du grand nombre de soldats qui sont incarcérés à la centrale et de laisser à « Clair » les prisonniers venant d'Alsace. Il fallut des protestations énergiques du directeur pour obtenir le départ de cette bande d'indésirables ; pendant que les lettres administratives s'échangèrent (il fallut, bien entendu, plusieurs mois), l'ancien officier devenu espion demeura notre compagnon. Et ce ne fut, je peux l'affirmer, ni pour notre plaisir ni pour celui des gardiens.

On l'avait mis à travailler à l'atelier des chaussures. Ses voisins, comme il est naturel, ne tardèrent pas à vouloir entrer en conversation avec lui ; d'ailleurs la curiosité les y poussait, car les murs des prisons ont beau être hauts et épais, les affaires du dehors y parviennent tout de même et tous nous avions entendu parler du sous-intendant de Belfort. Ces velléités de camaraderie n'allèrent pas loin : Krauss regarda les intrus de bas en haut d'un œil rempli d'un froid dédain et répondit entre ses dents :

Un petit vieux chafouin.

— F...-moi la paix !

L'accent avec lequel il prononça ces quelques mots est d'ailleurs intraduisible. Krauss parlait fort mal le français.

— Oh ! bien, fit l'un de ses interlocuteurs. Que monsieur nous excuse ! Tout le monde n'a évidemment pas l'honneur d'être mouchard...

Krauss ne releva pas le mot, car il comprit aux rires insultants qui fusèrent autour de lui qu'à partir de cet instant il ne comptait que des ennemis dans l'atelier. De ce jour il vécut en misanthrope, répondant avec hargne au moindre mot, passant des heures entières dans le plus absolu silence. Quand il passait auprès d'un groupe, il se trouvait toujours quelqu'un pour dire assez haut pour qu'il l'entende :

— Taisez-vous ! Voilà le « donneur ».

Ce surnom lui resta et il alla même jusqu'aux surveillants qui l'adoptèrent ; car, contrairement aux autres « moutons », celui-ci était aussi redouté de l'Administration que des détenus. Pourtant sa conduite fut presque exemplaire et il ne lui fut infligé dans l'espace de plusieurs mois qu'une punition bénigne ; mais on le sentait si lâche, si sournois et si hypocrite qu'on craignait toujours une délation de sa part.

Avec cela, une intelligence assez médiocre, ce qui cadre mal avec l'idée romantique que le public se fait d'un grand espion. Nous ne lui avons vu qu'un talent : il faisait des croquis avec une sûreté de coup d'œil qui révélait l'homme habitué à dessiner des plans de forteresse ou des silhouettes de pièces d'artillerie...

Quand il partit, on respira. Que n'avaient-ils passé quelques heures dans la compagnie de Krauss, les jurés qui, sur ses dires, condamnèrent un officier français ! Sans doute leur conviction en eût-elle été ébranlée...

LE PÈRE ET LE FILS Une histoire sentimentale pour terminer cette petite galerie de portraits.

C'était un assez triste personnage que le père S..., un quinquagénaire d'allures paisibles, le magasinier de l'atelier de cordonnerie. A le voir aller et venir, toujours sérieux, travailleur assidu, qui se serait douté que ce bonhomme avait été envoyé à Clairvaux pour cinq ans à la suite d'un attentat à la pudeur ? Il est vrai, disait-on, que la victime avait été consentante : il n'en restait pas moins que S... avait abusé de sa propre belle-fille, la fille de sa seconde femme, alors âgée de dix-huit ans.

S... avait été heureux jusqu'à la guerre ; entre sa femme, et ses gosses, il vivait doucement dans sa petite ferme, mais la vie était douce dans la première décade de ce siècle. Puis la guerre éclata ; un jour d'attaque, S... fut blessé ; pendant plusieurs semaines, il resta entre la vie et la mort. Quand il reprit conscience, il s'étonna : depuis quinze jours il n'a pas reçu une seule lettre de sa femme. Il s'inquiète, écrit à des voisins. La réponse vient, brutale : « Mon pauvre gars, ta femme est partie en emmenant ses gosses ; avant, elle a vendu les bêtes. »

L'homme pleure, puis il se jure de retrouver l'infidèle. Après des années de recherches, il la découvre en effet avec son rival.

— La femme, dit-il, elle ne veut plus de moi, je la laisse ; les gosses, je les emmène.

Malheureusement, il en manque un, l'aîné, qui, s'étant querellé avec l'amant de sa mère, a disparu. Qu'est-il devenu ? Jamais le père n'a pu le savoir ; et c'est là sa plus grande douleur. Souvent, à la centrale, il ressasse son histoire :

— Ce qui me fait deuil, dit-il, toujours en terminant, c'est de ne point savoir ce qu'est devenu mon gars. Il a vingt-six ans maintenant, ce doit être un bon travailleur ; il me consolerait, lui, mon fils...

Il vivait dans ce rêve qui lui donnait la force de supporter les pires épreuves.

Un matin, quelques nouveaux arrivèrent à l'atelier de chaussures. Il en venait ainsi presque tous les jours et, ma foi, le père S... n'y prêtait qu'une attention minime ; tous ces gars-là ne l'intéressaient guère : un seul lui tenait au cœur, le sien, et il l'avait perdu.

Donc les « bleus » prirent place. Le magasinier allait et venait, indifférent. Tout à coup, la figure d'un des nouveaux lui rappela de vieux souvenirs ; le jeune homme était penché sur son ouvrage, S... voyait son profil se découper sur le fond grisâtre d'une machine et, ce profil, il eut l'impression, de loin, qu'il se rapprochait d'un autre resté inscrit dans sa mémoire. Du coup, interloqué, il s'arrêta sur place et, de tous ses yeux, regarda.

A mesure qu'il détaillait ce visage, il hochait la tête en grommelant. Enfin il n'y tint plus et, s'avançant vers le jeune ouvrier, il lui adressa la parole. L'autre, surpris, releva la tête. Alors il y eut un instant d'intense émotion dans l'atelier dans un brouhaha soudain, tout le monde s'était levé et s'interpellait sans souci de la discipline. C'est que, brusquement, le père S... avait pris la pâleur d'un mort et qu'il s'était laissé glisser tout de son long sur les dalles, où il restait maintenant inerte.

Le gardien tâta le cœur ; il battait. Le magasinier n'était qu'évanoui. En hâte, on le transporta à l'infirmerie et bientôt il reprit ses sens :

— Ça va mieux ? lui demanda-t-on avec bonhomie. Il fallait le dire que tu te sentais malade.

Mais S... secoua la tête :

— Je n'étais pas malade... C'est ce jeune homme qui est arrivé ce matin...

— Qu'est-ce qu'il t'a fait ?

— Rien. Je voudrais bien le revoir...

Certains haussaient déjà les épaules en ricanant et en se touchant le front du bout du doigt. Cependant le magasinier poursuivait :

— Vous ne pouvez pas me dire son nom ?

— Il faudrait savoir de qui tu veux parler, bougonna un gardien.

— Alors, je retourne à l'atelier.

Et, soudain remis, il repartit à grandes enjambées. Quand il rentra dans l'atelier, sans se soucier de quiconque, il alla au nouveau et lui demanda son nom.

— S..., répondit le jeune homme, étonné.

Ce fut un nouveau coup de théâtre. Des larmes jaillirent des yeux du bonhomme et, d'un seul coup, il se jeta dans les bras du « bleu » en criant :

— Je suis ton père !

S..., après tant de recherches vaines, après une si longue attente, avait enfin retrouvé son fils. Mais il le retrouvait à Clairvaux et condamné pour vol.

La nouvelle courut comme une étincelle à travers la centrale et bientôt le directeur lui-même, alerté, accourut pour vérifier ce fait étonnant. L'enquête ne tarda pas à établir qu'en effet le magasinier disait vrai. Etranges voies de la destinée : des liens qu'avait défaits la guerre, la prison les renouait.

Maintenant, le père S... est heureux. Une fois par semaine il peut voir librement son fils au parloir, l'embrasser, lui donner des conseils... de bonne conduite. Comme il est, aux yeux de la loi, le plus criminel des deux, ces enseignements ne manquent pas de saveur. S... le jeune se montre d'ailleurs un élève rebelle ; il est jeune et l'aventure ne lui fait pas peur. Ce manque de sagesse inquiète bien un peu S... le vieux, mais il se rassure lui-même :

— Vous comprenez, explique-t-il de temps en temps au bon gros surveillant de l'atelier des chaussures, je vais sortir d'ici quatre mois avant lui ; je serai là pour le recevoir à la maison quand il sera libéré à son tour et, quand il aura revu ses frères et ses sœurs, j'espère qu'il se trouvera bien chez nous. Je lui trouverai du travail à la ferme, il ne nous quittera plus et nous serons heureux.

Et il ajoute sans ironie :

— Et puis je serai là pour lui donner le bon exemple.

Il oublie à ces moments-là, tant l'amour paternel l'enivre, que lui-même n'a pas toujours marché dans le droit chemin.

(A suivre.)

EDMOND NAVARRE.

PROCHAINEMENT

PARIS SECRET

Il se jeta dans les bras du « bleu » en criant : « Je suis ton père... »

la Guin

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS. — *A la veille de son exécution, un condamné à mort fait au commissaire Maigret la confidence qu'un personnage fréquentant la « guinguette à deux sous » est un assassin et qu'il a mérité, lui aussi, de finir sur la guillotine. Le condamné n'a pas fourni d'autres détails. Le commissaire Maigret ne sait pas où est « la guinguette à deux sous » et il ne pense plus à ces révélations. Mais le hasard le met en présence de M. Basso, gros marchand de charbons, qui parle de la fameuse guinguette. Voilà Maigret sur la piste d'une nouvelle affaire. Ayant filé M. Basso, il arrive à la villa de ce dernier, au bord de la Seine, entre Morsang et Seineport. Il se trouve alors en compagnie de bons vivants qui vont passer un week-end joyeux en participant à une pseudo-noce villageoise qui doit se dérouler dans la fameuse « guinguette à deux sous ». Le commissaire se lie, à l'auberge du Vieux-Garçon où il est descendu, avec un singulier bonhomme d'une trentaine d'années, James, qui doit être anglais et qui se prend de sympathie pour lui.*

II (1)

Le mari de la Dame.

QUAND on arriva en face de la guinguette à deux sous, Maigret n'avait pas encore son « tour de clef », comme il disait volontiers. Il avait suivi M. Basso sans trop de confiance. Au *Vieux-Garçon*, il avait regardé d'un œil morne les gens qui s'agitaient. Mais il n'avait pas ressenti ce petit pincement, ce décalage, ce tour de clef enfin qui le plongeait dans l'atmosphère d'une affaire.

Tandis que James le forçait à trinquer avec lui, il avait vu des clients aller et venir, essayer des vêtements saugrenus, s'aider les uns les autres, pouffer, crier. Les Basso étaient arrivés et leur fils, à qui on avait fait une tête de petit idiot de campagne, aux cheveux couleur de carotte, avait soulevé l'enthousiasme.

(1) Voir *Police-Magazine*, n° 333.

Maigret était seul.

— Laisse-les faire ! disait James chaque fois que Maigret se tournait vers la bande. Ils rigolent et ils ne sont même pas saouls...

Deux chars à bancs s'étaient arrêtés. Encore des cris. Encore des rires et des bousculades. Maigret y avait pris place, près de James, tandis que les patrons du *Vieux-Garçon* et tout le personnel étaient rangés sur la terrasse pour assister au départ.

Au soleil avait succédé un crépuscule bleuté. On voyait, de l'autre côté de la Seine, de quiètes villas dont les fenêtres éclairées scintillaient dans la pénombre.

Les chars à bancs roulaient cahin-caha. Le regard du commissaire cueillait en quelque sorte des images autour de lui : le cocher qu'on taquinait et qui riait avec l'air de vouloir mordre; une jeune fille qui avait réussi à se maquiller en Bécassine et qui s'efforçait de prendre un accent paysan ; un monsieur à cheveux gris qui portait une robe de grand'mère...

C'était confus, trop mouvant, trop inattendu aussi. C'est à peine si Maigret pouvait deviner à quel monde chacun appartenait. Il y avait toute une mise au point nécessaire.

— Celle-là, là-bas, c'est ma femme... annonça James en désignant la plus grassouillette des femmes, qui portait des manches à gigot.

Et il disait cela d'une voix morne, avec une petite flamme dans les yeux.

On chanta. On traversa Seineport et les gens vinrent sur les seuils pour assister au défilé. Des gamins coururent longtemps derrière les chars en hurlant d'enthousiasme.

Les chevaux se mirent au pas. On traversait un pont. Quelque part, une enseigne était visible dans le clair obscur :

Eugène Rougier — Débitant

La maison était toute petite, toute blanche, serrée entre le chemin de halage et la colline. Les caractères de l'enseigne étaient naïfs. A mesure que l'on approchait, on percevait des ritournelles de musique, entrecoupées de grincements.

Qu'est-ce qui provoqua le tour de clef ? Maigret eût été bien en peine de le dire. Peut-être la mollesse du soir, la petite maison blanche avec ses deux fenêtres lumineuses et le contraste avec cette invasion carnavalesque !

Peut-être le couple qui s'avançait pour regarder la « noce » ? Lui, un jeune ouvrier d'usine. Elle, une belle fille vêtue de soie rose, les mains aux hanches...

La maison n'avait que deux pièces. Dans celle de droite, une vieille femme s'agitait autour de son fourneau. Dans celle de gauche, on devinait un lit, des portraits de famille.

Le bistro était derrière. C'était un grand hangar dont tout un côté était ouvert sur le jardin. Des tables et des bancs. Un comptoir. Un piano mécanique et des lampions.

Des mariniers buvaient au comptoir. Une fillette, d'une douzaine d'années, surveillait le piano mécanique qu'elle remontait de temps en temps et glissait deux sous dans la fente.

• •

Tout cela s'anima très vite. A peine descendus des chars à bancs, les nouveaux venus dansaient, bousculaient les tables, réclamaient à boire. Maigret, qui avait perdu James de vue, le retrouva au comptoir, rêveur devant un pernod.

Dehors, sous les arbres, un garçon dressait les couverts. Et le conducteur d'un char soupirait :

— Pourvu qu'ils ne nous tiennent pas trop tard ! Un samedi !...

Maigret était seul. Il fit lentement un tour complet sur lui-même. Il vit la petite maison qui fumait, les chars, le hangar, le couple d'amoureux, la foule travestie.

— C'est cela ! grommela-t-il.

La guinguette à deux sous ! Une allusion à la pauvreté du lieu, ou encore aux deux sous qu'il fallait mettre dans le piano pour avoir de la musique.

Et c'était là qu'il y avait un assassin ! Peut-être quelqu'un de la noce ! Peut-être le jeune ouvrier ! Peut-être un marinier !...

Ou James ! Ou M. Basso ?...

Il n'y avait pas l'électricité. Le hangar était éclairé par deux lampes à pétrole et d'autres étaient posées sur les tables, dans le jardin, si bien que le décor était partagé en taches d'ombre et de lumière.

— A table !... On mange !...

Mais on dansait toujours. On buvait. Les yeux s'animaient. Quelques personnes durent prendre plusieurs apéritifs coup sur coup, car, en moins d'un quart d'heure, il y eut de l'ivresse dans l'air.

La vieille femme du bistro servait elle-même à table, s'inquiétait du succès de ses plats — du saucisson, une omelette et un lapin ! — mais personne n'y prenait garde. On mangeait sans même s'en rendre compte. Et toutes les voix réclamaient à boire.

Un charivari confus couvrait la musique. Les mariniers, du comptoir, contemplaient la scène en continuant leur conversation lente sur les canaux du Nord et le halage électrique.

Les jeunes amoureux dansaient, joue à joue ; mais leurs regards ne quittaient pas les tables où l'on s'amusait.

Maigret ne connaissait personne. Il avait à côté de lui une femme qui s'était fait une tête ridicule, moustachue, piquée de grains de beauté multiples, et qui l'appelait sans cesse l'oncle Arthur.

— Passe-moi le sel, oncle Arthur...

— Alors, et ton viau, oncle Arthur ?...

On se tutoyait. On se donnait de grands coups de coude. Est-ce que ces gens-là se connaissaient très bien entre eux ? Est-ce que ce n'étaient que des compagnons de hasard ?

Et que pouvait bien faire dans la vie, par exemple, le bonhomme à cheveux gris habillé en vieille femme ?

Et cette dame vêtue en petite fille qui adoptait une voix de fausset ?

Des bourgeois, comme les Basso ? Marcel Basso était à côté de la mariée. Il ne la chahutait pas. De temps en temps, seulement, il avait un regard entendu qui devait signifier :

— Ce qu'on était bien, après midi !

Avenue Niel, dans la garçonnière meublée. Est-ce que le mari était ici aussi ?

Quelqu'un fit partir des pétards. Un feu de bengale s'alluma dans le jardin et le couple d'ouvriers le regarda tendrement, la main dans la main...

— On dirait un décor de théâtre... dit la belle fille en rose.

Et il y avait un assassin !

— Un discours ! Un discours ! Un discours !...

Ce fut M. Basso qui se leva, un sourire ravi aux lèvres, qui toussa, feignit l'embarras, commença un discours saugrenu que hachaient les applaudissements.

A certain moment, son regard s'arrêta sur Maigret. C'était le seul visage grave autour de la table. Et le commissaire sentit une gêne chez l'homme qui détourna la tête.

— Le char à bancs roulait cahin-caha.

Mais deux fois, trois fois, le regard revint vers lui, interrogateur, ennuyé.

— ...et vous répéterez tous avec moi : Vive la mariée !...

— Vive la mariée !

On se levait. On embrassait la mariée. On dansait. On entre-choquait les verres. Maigret vit M. Basso qui s'approchait de James et lui posait une question. Sans doute :

— Qui est-ce ?...

Il entendit la réponse :

— Je ne sais pas... Un copain !... Un chic type !...

Les tables étaient abandonnées. Tout le monde dansait dans le hangar et des gens venus on ne savait d'où restaient dans la nuit, à peine distincts des troncs d'arbre, à contempler ceux qui s'amusaient.

Les bouchons de mousseux sautèrent.

— Viens boire une fine ! dit James. Je suppose que tu ne danses pas...

Drôle de garçon ! Il avait bu déjà de quoi enivrer quatre ou cinq hommes normaux. Et il n'était pas ivre à proprement parler. Il se traînait, saumâtre, d'une démarche flegmatique. Il fit entrer Maigret dans la maison. Il s'installa dans le fauteuil Voltaire du patron.

Une grand'mère toute cassée lavait la vaisselle tandis que la patronne, qui devait être sa fille et qui n'avait pas loin de cinquante ans, s'affairait.

— Eugène !... Encore six bouteilles de mousseux... Tu ferais peut-être bien de demander au cocher d'aller en chercher à Corbeil.

Un petit intérieur de campagne, très pauvre. Une horloge à balancier, dans une caisse de noyer sculpté. Et James allongeait les jambes, saisissait la bouteille de fine qu'il avait commandée, en servait deux pleins verres.

— A ta santé !...

On ne voyait plus rien de la noce. On entendait seulement une rumeur qui couvrait la musique. Par la porte ouverte, on devinait la surface fuyante de la Seine.

— Des trucs pour s'embrasser dans les coins, et tout le reste ! dit James avec mépris.

Il avait trente ans. Mais on sentait bien qu'il n'était pas l'homme à embrasser les femmes dans les coins.

— Je parie qu'il y en a déjà dans le fond du jardin...

Il observait la grand'mère pliée en deux au-dessus de son bassin à vaisselle.

— Donne-moi un torchon, tiens ! lui dit-il.

Et il se mit en devoir d'essuyer les verres et les assiettes en ne s'interrompant que pour avaler de temps en temps une gorgée de cognac.

Parfois quelqu'un passait devant la porte. Maigret profita d'un moment où James parlait à la vieille pour s'esquiver. Il n'avait pas fait dix pas dehors que quelqu'un lui demandait du feu. L'homme à cheveux gris, habillé en femme.

— Merci !... Vous ne dansez pas non plus ?

— Jamais !

— Ce n'est pas comme ma femme. Elle n'a pas encore raté une danse...

Maigret eut une intuition.

— La mariée ?

— Oui... Et, tout à l'heure, quand elle restera tranquille, elle va prendre froid...

Il soupira. Il était grotesque, avec son visage grave d'homme de cinquante ans et sa robe de vieille. Le commissaire se demanda ce qu'il pouvait bien faire dans la vie, quel était son aspect habituel.

— Il me semble que je vous ai déjà rencontré quelque part... dit-il à tout hasard.

— J'ai la même impression... Nous nous sommes déjà vus... Mais où ?... A moins que vous soyez client de ma chemiserie...

— Vous êtes chemisier ?

— Sur les grands boulevards...

Sa femme était maintenant la plus bruyante de tous. Son ivresse était évidente. Elle se marquait par une exubérance inouïe. Elle dansait avec Basso, tellement rivée à lui que Maigret détourna la tête.

— Une drôle de petite fille, soupira le mari.

Une petite fille ! Cette femme de trente ans bien en chair, aux lèvres sensuelles, au regard allumé, qui semblait s'offrir toute à son cavalier !

— Quand elle s'amuse, elle devient comme folle...

Le commissaire regarda son compagnon, ne put deviner si celui-ci était furieux ou attendri.

Au même instant, quelqu'un criait :

— On couche la mariée !... En place pour le coucher de la mariée !... Où est le marié ?...

Il y avait un petit réduit au fond du hangar. On en ouvrit la porte. Quelqu'un alla chercher le marié au fond du jardin.

Maigret, lui, observait le vrai mari, qui souriait.

— D'abord la jarretelle-souvenir !

Ce fut M. Basso qui enleva la jarretelle, la découpa en petits morceaux qu'il distribua. On poussa marié et mariée dans le réduit, dont on ferma la porte à clef.

— Elle s'amuse... murmura le compagnon de Maigret. Vous êtes marié aussi ?

— Heu !... Oui...

— Votre femme n'est pas ici ?

— Non... Elle est en vacances...

— Elle aime la jeunesse aussi ?...

Et Maigret se demandait si l'autre se payait sa tête ou parlait sérieusement. Il profita d'un moment d'inattention, pénétra dans le jardin, passa près du couple d'ouvriers collé à un arbre.

Dans la cuisine, James parlait avec la vieille, gentiment, sans cesser d'essuyer les verres, ni d'en vider.

— Qu'est-ce qu'ils f... ? demanda-t-il à Maigret. Vous n'avez pas vu ma femme ?

— Je ne l'ai pas remarquée.

— Pas faute qu'elle soit assez grosse !

Cela se précipita. Il pouvait être une heure du matin. Des gens parlaient à voix basse de partir. Quelqu'un était malade, au bord de la Seine. La mariée avait recouvré sa liberté. Il n'y avait que les plus jeunes à danser encore.

Le cocher du char vint trouver James.

— Vous croyez que ce sera encore long?... J'ai la bourgeoise qui m'attend depuis une heure et...

— T'as une femme aussi ?

Et James donna le signal du départ. Sur les banquettes, les uns s'endormaient à moitié en dodelinant de la tête, d'autres continuaient à chanter et à rire avec plus ou moins de conviction.

On passa près d'un groupe de péniches endormies. Un train siffla. Sur le pont, on ralentit.

Les Basso descendirent en face de leur villa. Le chemisier avait déjà quitté le groupe à Seineport. Une femme disait à mi-voix à son mari qui était ivre :

— ...Je te le dirai demain, ce que tu as fait !.. Tais-toi !... Je ne t'écoute même pas !...

nguette à deux sous

Roman de GEORGES SIMENON

Le ciel était criblé d'étoiles que l'eau du fleuve reflétait. Au *Vieux-Garçon*, tout dormait. Poignées de main.

— Tu fais de la voile ?

— Nous allons au brochet...

— Bonne nuit...

Un rang de chambres. Maigret demanda à James :

— Il y en a une pour moi ?

— N'importe laquelle !... Du moment que t'en trouves une vide... Sinon, tu n'as qu'à venir chez moi...

Quelques fenêtres s'allumèrent. Des souliers tombèrent sur le plancher. Des bruits de sommier.

Un couple qui chuchotait éperdument, dans une des chambres. Peut-être la femme qui avait quelque chose à dire à son mari ?

• •

Maintenant, ils avaient tous leur vrai visage. Il était 11 heures du matin. La journée était chaude, ensoleillée. Les serveuses en noir et blanc allaient d'une table à l'autre, sur la terrasse, pour dresser les couverts.

Et les gens se groupaient, quelques-uns encore en pyjama, d'autres en costume de matelot, d'autres encore en pantalon de flanelle.

— Gueule de bois ?

— Pas trop... Et toi ?...

Certains étaient déjà partis à la pêche ou en revenaient. Il y avait aussi de petits voiliers, des canoés.

Le chemisier portait un complet gris bien coupé et on sentait le monsieur soigné, qui déteste se montrer en toilette négligée. Il aperçut Maigret, s'en approcha.

— Vous permettez que je me présente : M. Feinstein... Hier, je vous ai parlé de ma chemiserie... Comme chemisier, je m'appelle Marcel...

— Vous avez bien dormi ?

— Pas du tout ! Comme je m'y attendais, ma femme a été malade... C'est chaque fois la même chose... Elle sait très bien qu'elle n'a pas le cœur solide...

Pourquoi son regard semblait-il guetter les impressions de Maigret ?

— Vous ne l'avez pas vue, ce matin ?

Et il cherchait sa femme alentour. Il l'aperçut sur un bateau à voiles où ils étaient quatre ou cinq en costume de bain, et que pilotait M. Basso.

— Vous n'étiez jamais venu à Morsang ?... C'est très agréable ! Vous verrez que vous reviendrez... On est entre soi... Rien que des habitués, des amis... Vous aimez le bridge ?...

— Heu !...

— On en fera un tout à l'heure... Vous connaissez M. Basso ?... Un des plus gros marchands de charbon de Paris... Un charmant garçon !... C'est son voilier qui arrive... Mme Basso est enragée de sport...

— Et James ?...

— Il est déjà à boire, je parie ?... Il vit entre deux cuites... Tout jeune, pourtant !... Il pourrait faire quelque chose... Il préfère se laisser vivre tranquillement... Il est employé dans une banque anglaise, place Vendôme... On lui a offert des tas de situations et il les a toutes refusées... Il tient à avoir fini sa journée à quatre heures et, dès ce moment, vous pourrez le voir dans les brasseries de la rue Royale...

— Ce grand jeune homme ?...

— Le fils d'un bijoutier...

— Et ce monsieur qui pêche, là-bas ?

— Un entrepreneur de plomberie... Le plus enragé pêcheur de Morsang... Il y en a qui bridgent... D'autres font du bateau... D'autres pêchent... Cela constitue une petite population charmante... Quelques-uns ont leur villa...

On apercevait la toute petite maison blanche, au premier tournant du fleuve, et on devinait le hangar au piano mécanique.

— Tout le monde fréquente la guinguette à deux sous ?

— Depuis deux ans... C'est James qui l'a en quelque sorte découverte... Auparavant, il n'y avait là-bas que quelques ouvriers de Corbeil qui venaient danser le dimanche... James a pris l'habitude, quand les autres étaient trop bruyants, d'aller y boire tout seul... Un jour, la bande l'a rejoint... On a dansé... Et l'habitude a été prise... Au point que les anciens clients, dépaysés, ont peu à peu abandonné la guinguette...

Une serveuse passait avec un plateau chargé d'apéritifs. Quelqu'un plongeait dans la rivière. Une odeur de friture s'échappait de la cuisine.

Et la cheminée fumait, là-bas, à la guinguette. Un visage s'imposait à Maigret : des moustaches fines et brunes, des dents pointues, des narines qui frémissaient...

Jean Lenoir, marchant sans fin pour cacher son trouble, parlant, évoquant lui aussi la guinguette à deux sous.

— *Si seulement on y allait en même temps que tous ceux qui le méritent...*

Pas à la guinguette ! Ailleurs, où il était allé tout seul, le lendemain matin, avant le réveil de Paris !

Et, sans savoir pourquoi, dans cette chaleur, Maigret eut froid, l'espace de quelques secondes. Il regarda avec d'autres yeux le chemisier tiré à quatre épingles

GEORGES SIMENON.

(Suite page 11.)

On dansait, on entrechoquait les verres en l'honneur de la mariée.

Maigret se souvint d'un rayon de soleil pénétrant dans une cellule blanche.

Les Morts de

UN ÉTRANGE

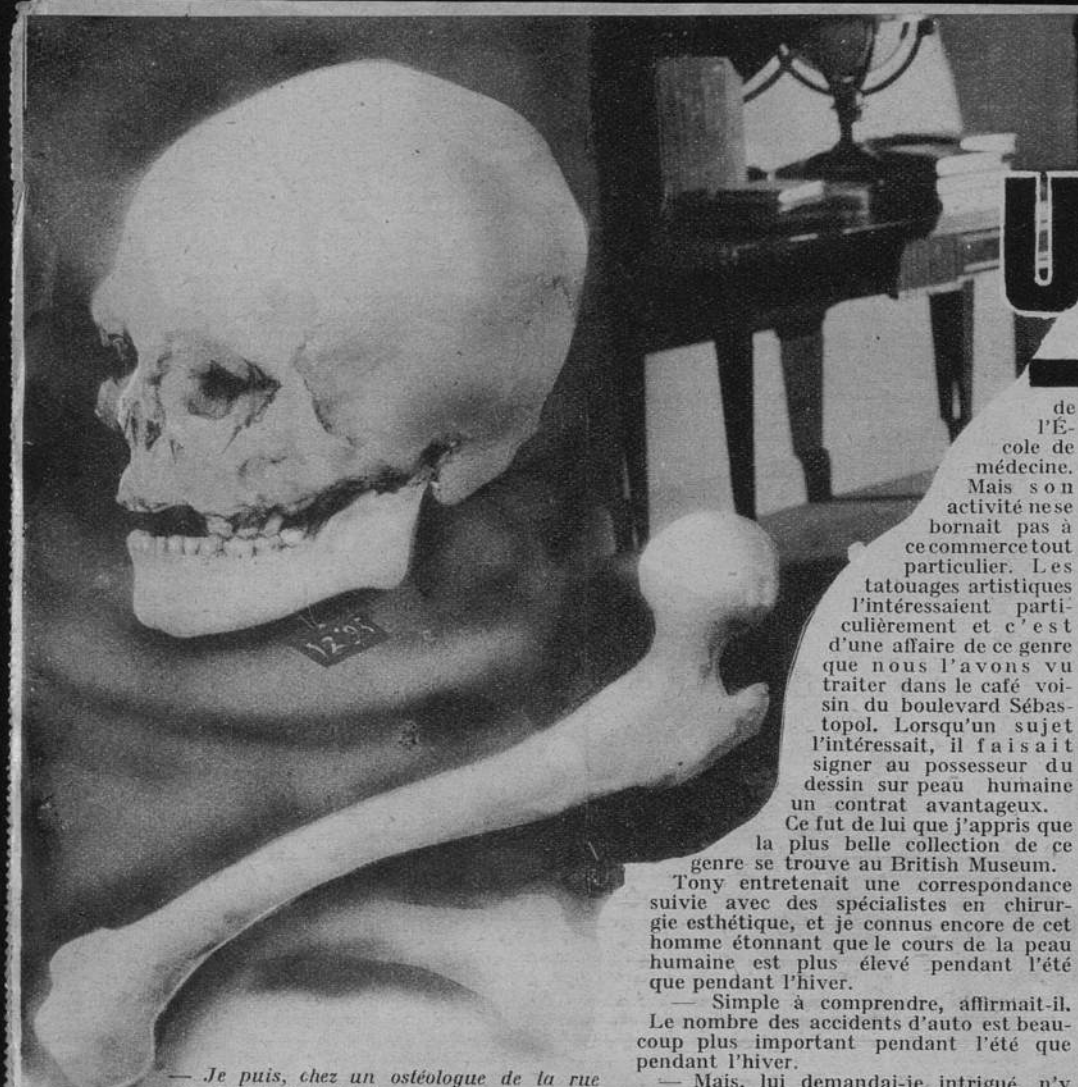

— Je puis, chez un ostéologue de la rue de l'École-de-Médecine, acheter un squelette tout comme un livre, un instrument de chirurgie.

MONSIEUR Tony, je vous affirme que l'homme sera là demain. Un dessin magnifique, du travail japonais.

— Entendu. Chez moi demain à trois heures, nous verrons.

Sur ces mots, M. Tony se leva, paya les consommations et quitta le café voisin du boulevard Sébastopol où il venait de tenir cette étrange conversation avec un homme d'une quarantaine d'années.

Une heure plus tard, on le retrouvait, fort affairé, dans un autre café, près du Lion de Belfort, causant avec un autre interlocuteur, à qui il disait de sa petite voix tranquille :

— Il faut m'envoyer les hommes demain à trois heures. C'est urgent. L'opération est décidée. Je ferai le choix moi-même.

Homme étrange que ce M. Tony, non par son allure, non par son costume, mais par sa profession. Elle n'était pas, à vrai dire, de celles qui se peuvent définir d'un seul mot.

Une fâcheuse histoire de jeunesse l'avait contraint d'interrompre ses études de médecine en troisième année, et il s'était mis en marge du métier dans lequel il se fût peut-être fait une place brillante.

M. TONY
Ostéologue.

Ainsi était libellée sa carte de visite. Il achetait, montait, vendait des squelettes, marchandise fort demandée aux alentours de l'École de médecine. Mais son activité ne se bornait pas à ce commerce tout particulier. Les tatouages artistiques l'intéressaient particulièrement et c'est d'une affaire de ce genre que nous l'avons vu traiter dans le café voisin du boulevard Sébastopol. Lorsqu'un sujet l'intéressait, il faisait signer au possesseur du dessin sur peau humaine un contrat avantageux.

Ce fut de lui que j'appris que la plus belle collection de ce genre se trouve au British Museum.

Tony entretenait une correspondance suivie avec des spécialistes en chirurgie esthétique, et je connus encore de cet homme étonnant que le cours de la peau humaine est plus élevé pendant l'été que pendant l'hiver.

— Simple à comprendre, affirmait-il. Le nombre des accidents d'auto est beaucoup plus important pendant l'été que pendant l'hiver.

— Mais, lui demandai-je intrigué, n'y a-t-il pas de difficulté à se procurer de la peau humaine en quantité suffisante ?

— Hélas ! répondit le spécialiste avec un geste désabusé. S'il me fallait prendre tout ce que l'on m'offre ! Pas de peau marquée, d'abord. Voyez-vous une dame au nez, à la joue, au front réparés avec le P. L. V. ou le M. A. V. qui ornaient la poitrine d'un Bat' d'Af ? Et puis, il y a d'autres responsabilités. Je dois m'assurer que mon vendeur ne donnera pas à mon client ou à ma cliente une maladie qu'ils se chargeront bien d'attrapper eux-mêmes.

Laissant là ces questions de détail, j'en revins à celle qui avait motivé ma visite à Tony.

— Voyons, lui dis-je alors, je puis, chez un ostéologue de la rue de l'École de médecine, acheter un squelette, tout comme un livre, un instrument de chirurgie ?

— Assurément. Rien de plus normal.

— Bien. Mais ce squelette a été celui d'un homme qui ne se pensait pas voué à un semblable destin. Comment est-il devenu un objet de commerce, est-il venu échouer derrière la vitrine d'un marchand ?

— Un mot, dit alors Tony avant de parler davantage. Convenons tout d'abord qu'il y a les intérêts supérieurs de la science et de l'humanité, et que les futurs médecins, s'ils ont besoin de livres, ont surtout et avant tout besoin de pièces anatomiques. Ceci posé, suivons la filière. Hier soir, dans un cabaret voisin des Halles, un homme est tombé assommé par un dernier verre d'alcool qui a déterminé une congestion cérébrale. L'ambulance est arrivée et l'a emmené à l'hôpital.

— Rien à faire. C'est un homme perdu, dit l'interne qui l'examina. Le médecin confirmait le diagnostic le lendemain, et deux jours plus tard, l'homme mourait sans avoir repris connaissance.

Avait-il jamais connu des parents, une famille, des amis ?

L'inventaire de la succession ne fut pas long à dresser, car il accusait en tout et pour tout une somme de soixante-quinze centimes et un livret militaire portant son état civil : Auguste Hardy, né le 30 juillet 1892, à Marseille (Bouches-du-Rhone).

Silencieuse, la voiture brancard à roues caoutchoutées et recouverte de toile l'emporta vers la morgue de l'hôpital à travers les couloirs déserts.

Pour se rendre compte des causes de la mort les médecins pratiquèrent une discrète autopsie, car Auguste Hardy s'appartenait encore bel et bien à lui-même.

— A quel moment donc cessa-t-il de s'appartenir ?

— C'est très simple. Si un parent, un ami, se présente pour réclamer le corps et paie les frais d'inhumation, soit une centaine de francs, tout est dit : le corps va à la fosse commune.

« Dans le cas contraire, l'Administration considère comme abandonné tout corps non réclamé dans les quarante-huit heures. Il appartient à la Faculté et va à l'amphithéâtre de dissection.

Tel fut le cas d'Auguste Hardy.

Le cours de la peau humaine est plus élevé l'été que l'hiver.

UN ANCIEN PROSECTEUR — J'ai été prosecteur d'anatomie, dit Tony en passant la main sur son front comme pour chasser un souvenir.

Le prosecteur d'anatomie à l'amphithéâtre est un étudiant choisi au concours et qui remplace le professeur en son absence. C'est lui qui, à chaque début d'année, reçoit les nouveaux étudiants, leur rappelle la grandeur de leur tâche, les règles qui sont de rigueur en un tel lieu. C'est à lui qu'il incombe de surveiller le travail des jeunes. Rude et noble tâche dont on comprenait que Tony eût gardé un souvenir ému. Avait-il prononcé ces mots rappelant son passé pour marquer sa compétence dans le sujet qu'il traitait ?

Je n'eus garde de lui poser une telle question et le laissai parler à sa guise.

— Tout d'abord, dit-il en poursuivant sa pensée, il faut détruire une légende, une croyance populaire qui veut que l'amphithéâtre de la Faculté de médecine soit situé à Clamart. Légende aussi, le cimetière des suppliciés qu'on a prétendu installé autrefois dans cette localité. L'amphithéâtre est bâti en plein Paris, rue du Fer-à-Moulin, dans le quartier des Gobelins, quartier que l'industrie du cuir occupe en majeure partie.

Si votre curiosité vous attire dans cette rue, vous apercevrez un long mur nu, percé d'une porte en fer, que surmonte un drapeau.

C'est là.

Cette porte-là ne s'ouvre strictement que pour les ayants droit : professeur, prosecteurs, étudiants, garçons d'amphithéâtre. Lorsque Auguste Hardy la franchit dans le fourgon qui l'amenait là, en compagnie d'autres épaves de la vie, il n'était plus rien qu'un corps sans nom, qui alla glisser dans la cuve pleine d'un mélange composé de glycérine et d'acide phénique. Une année, deux, trois peut-être, allaient maintenant s'écouler avant que son squelette ne figurât dans la boutique d'un ostéologue de la rue de l'École de médecine, où un étudiant viendrait en faire l'acquisition.

Six mois durant, le corps d'Auguste Hardy resterait dans la cuve, jusqu'à ce que le mélange eût pénétré les chairs, leur assurant une conservation indéfinie, tant qu'elles resteraient à son contact.

Et un jour inéluctable arriverait où il serait livré aux scalpels des étudiants.

Toujours soucieux des détails, Tony y revenait à chaque fois qu'il estimait nécessaire pour éclairer son exposé :

— Une ville telle que Paris accuse annuellement un nombre considérable de décès, et le cas d'un Auguste Hardy est assez rare par rapport au nombre des habitants. Le nombre des morts abandonnés est peu élevé et les autorités universitaires se plaignent de la pénurie des cadavres.

C'est ainsi.

Disons toutefois que le nombre des étudiants s'est considérablement accru. Quoi qu'il en soit, à de rares exceptions, ce sont toujours des miséreux complets qui viennent échouer sur les dalles.

Presque toujours, quelqu'un se présente pour régler les minimes frais des obsèques, un parent, un ami, un camarade.

Même pour un guillotiné, s'il a de la famille, la Faculté perd ses droits lorsqu'elle réclame le corps.

Cette pénurie de cadavres nuit à la science, et l'Angleterre connut les résurrectionnistes à une époque où il était interdit de disséquer le corps humain.

Ils allaient dans les cimetières déterrer les cadavres pour les livrer aux médecins et n'hésitaient pas à se procurer des sujets dans le vif, lorsque la surveillance des lieux de repos leur rendit impossible un tel commerce.

Évidemment, ce n'est pas demain que sera suivi l'exemple d'un illustre professeur qui donna son corps à la science et exigea d'être disséqué par ses élèves.

Cette digression terminée, Tony revint à son sujet au point exact où il l'avait laissé.

Le jour donc arriva où le corps d'Auguste Hardy fut placé sur la sellette de dissection.

Il y resta quelques mois, conservé à grands renforts de linge imbibé de mélange pendant la cessation du travail.

Puis un autre jour vint où il ne fut plus bon qu'à être livré aux garçons de l'amphithéâtre qui allaient accomplir le dernier et ultime travail : lui prendre ses os.

Personnage important que ce garçon d'amphithéâtre, à qui une longue pratique sans cesse renouvelée donne une dextérité sans égale. C'est lui qui va faire du corps d'Auguste Hardy le squelette dont nous avons parlé tout à l'heure.

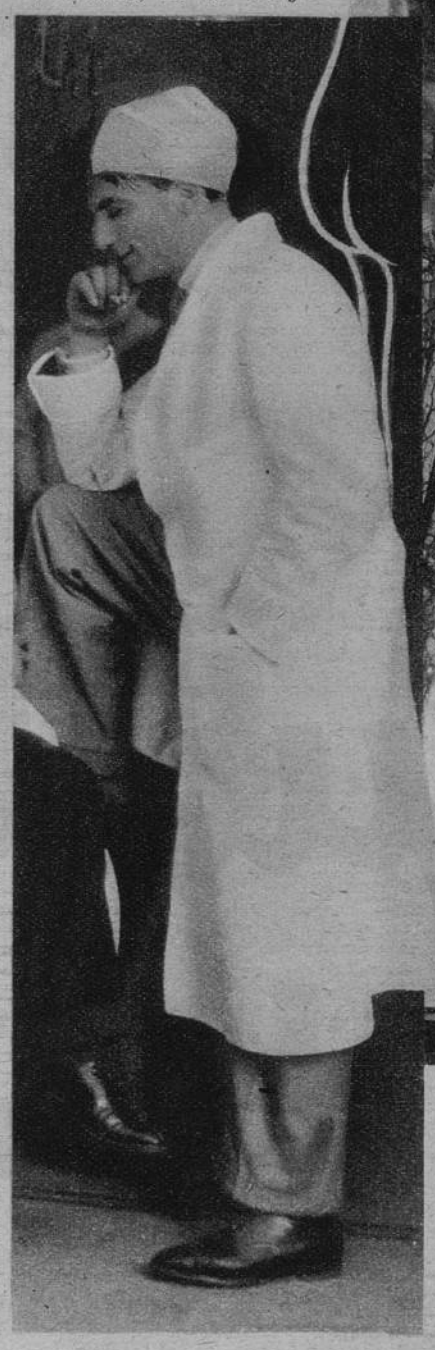

— J'ai été prosecteur d'anatomie, me dit Tony.

L'Administration avait déjà récupéré largement ses frais, car les étudiants paient des droits d'inscription élevés. Elle allait maintenant faire argent de son squelette, le transformer en une marchandise vendable au même titre qu'un livre, un chapeau, un pardessus.

Le squelette, c'était la spécialité de Tony, aussi crut-il bon de préciser en manière d'exorde à ce chapitre qui l'intéressait tout particulièrement :

— Un squelette complet comprend deux cent six os, pas un de plus, pas un de moins.

Sur quoi, il ajouta :

— Et il doit être préparé de manière impeccable. C'est un travail méticuleux que celui qui consiste à rendre un os propre, net, lisse, sans l'abîmer, travail qui ne peut être confié qu'au spécialiste averti qu'est le garçon d'amphithéâtre.

Mis à bouillir dans l'eau chaude, les os abandonnent les lambeaux de chair qui y adhèrent, puis sont plongés dans une eau étendue d'eau sulfurique.

Il faut apporter un grand soin à cette dernière manipulation, car une dose trop forte d'acide attaquerait les os minces du squelette qui perd alors une partie de sa valeur.

Paris COURTIER

Oh ! je sais bien que les garçons d'amphithéâtre ne se gênent pas pour remplacer un os perdu ou détérioré, par un autre, mais une *pièce* ainsi réparée n'a qu'une valeur dépréciée, car le truquage n'échappe pas à l'œil averti d'un professionnel. Chaque os, chaque partie du squelette est enfin passé à la chaux, ce qui lui donne sa couleur blanche, définitive, marchande. L'ensemble est alors vendu à des spécialistes qui en opèrent le montage et boulonnent dans le crâne l'anneau qui va servir à l'accrocher dans leur vitrine. Ce fut ainsi qu'Auguste Hardy vint finir sa carrière rue de l'École-de-Médecine, où, à une rentrée d'octobre, un étudiant fit l'acquisition de son squelette pour une somme de 1600 francs.

— C'était un homme de taille moyenne, conclut Tony en allumant une cigarette, et qui, sûrement, de son vivant n'avait jamais vu pareille somme dans le creux de sa main.

OCCASIONS SUR LE MARCHÉ

Avec Tony, nous remontions la rue de l'École-de-Médecine. D'un coup d'œil connaisseur, il jugeait les *pièces* offertes aux clients.

— 1 500... 1 800... murmurait-il entre ses dents. C'est bien payé. Mais, pour le moment, je ne vois rien d'éclatant.

Tony ne me laissa pas le temps de l'interroger. Il était dans son ambiance, et ne demandait qu'à parler :

— Ce que j'appelle « éclatant », c'est la pièce dont on peut demander 3 000 francs et dont les deux cent six os sont au complet, d'origine, si je puis dire. Le bon marché emporte toujours avec lui des défauts. Il est vrai de dire que les belles occasions sont assez rares.

— Et vous en faites, Tony ?

Tony resta un moment silencieux, puis haussa les épaules.

— Moi, dit-il, je suis mouleur. Je travaille pour le compte d'importantes maisons et, quand cela se présente, pour le mien aussi. Voyons, réellement, croyez-vous que c'est un métier d'être garçon d'amphithéâtre toute sa vie ? Ces gens-là, on ne peut pas les choisir parmi les ambassadeurs.

— Évidemment.

— Eh bien ! poursuivit-il indulgent, il faut bien laisser à de pauvres types l'occasion de gagner un peu d'argent de temps à autre. Qu'un d'eux prépare de temps en temps une *pièce* pour son compte, il n'y a pas grand mal, après tout. D'autant plus qu'elle arrive exactement au même point que si elle était venue par les soins d'une administration diligente et intéressée.

— Ce qui est l'essentiel.

Tony était la providence des garçons d'amphithéâtre qui l'avertissaient des occasions qu'ils détenaient entre leurs mains.

De temps à autre, il descendait dans les parages de l'amphithéâtre et rencontrait ses vendeurs dans un café des Gobelins. Ils échangeaient alors entre eux d'étranges conversations.

— Monsieur Tony, disait le garçon, j'ai pour vous une pièce remarquable.

— Un homme ? Une femme ?

— Un homme.

— Grand ? Petit ?

Tony, on le sait, attachait une grosse importance à la taille. Renseigné sur ce point, il s'informait de l'état de la dentition, puis complétait son questionnaire.

— Pas de défaut et, surtout, pas d'os de remplacement.

— Je vous dis que c'est une pièce superbe, monsieur Tony.

— Bien. L'affaire m'intéresse.

Et c'était tout.

Un soir, un homme débarquait d'un taxi, un paquet de serge noire sous le bras.

C'est vraiment étonnant, ce que le squelette d'un homme tient peu de place, une fois démonté.

Après discussion Tony et son vendeur tombaient toujours d'accord, et chacun d'eux faisait une bonne affaire.

Les tatouages donnaient lieu à de plus graves discussions, car c'est une marchandise sujette à certains aléas, mais dont Tony tirait d'appréciables bénéfices. Lorsqu'un sujet arrivait à l'amphithéâtre, la peau ornée de dessins intéressants, le garçon savait obtenir des élèves qu'ils ne détériorassent point un travail précieux.

Et la dissection terminée, le carré de peau était soumis à l'appréciation de Tony.

D'un œil expert, il examinait les dessins à peine perceptibles et déclarait :

— Pas fameux ! Il y a eu un beau dessin, mais on ne voit pas grand'chose.

Un moment, les deux hommes s'observaient, puis le vendeur affirmait :

— Allons, monsieur Tony, vous savez bien que, quand les dessins-là vous auront passé par les mains, ils réapparaîtront plus beaux que jamais.

— Je ne dis pas, acquiesçait le spécialiste, mais il y aura du travail.

Et, de discussion en discussion, il en arrivait au prix qu'il s'était fixé, car Tony savait d'avance celui des amateurs répertoriés dans ses fiches que le dessin qu'il tenait entre ses mains pourrait intéresser.

Rentré chez lui, Tony avant même d'entreprendre la moindre opération chimique, certain par avance du résultat, commençait par informer ses correspondants des capitales étrangères :

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'entrer en possession d'une pièce du plus haut intérêt, dont il vous sera adressé photographie sur votre demande... »

JEAN NORMAND.

Ce squelette a été celui d'un homme qui ne se pensait pas voué à un semblable destin.

On accuse, on plaide, on juge...

CRÉDULITÉ FÉMININE

— *Buene tarde, senora!* La belle fille aux cheveux d'un or artificiel et lumineux qui arrivent presque aux yeux prometteurs d'un rapide plaisir tarifé, se retourne rapidement. Un éclair de joie passe sur son visage pâli par l'attente au coin de cette impasse, d'où arrivent des relents de vin rouge et des cris précurseurs de coups de couteau.

Dans un sabir international, mélange d'allemand, de français et d'espagnol, l'homme — un assez beau garçon, brun, à l'élégance équivoque, au teint olivâtre de danseur argentin — fait des propositions mirifiques :

— Deux cents bolivars, si tu veux !

La belle de nuit ouvre de grands yeux :

— Deux cents bolivars... Ça fait combien ? Parce que moi, mon petit, à part nos « fafiots », je n'y connais rien.

— Près de trois cents francs.

Par un dernier scrupule de « commerçante » qui ne veut pas être lésée, elle interroge :

— De quel pays es-tu ?

— Venezuela.

Le Venezuela ! ces syllabes chantantes évoquent pour elle — au même titre d'ailleurs que le Brésil, le Pérou ou la Bolivie — des lointains ensoleillés, la mer rutilante sous un ciel de tropiques, des mines d'or, des filles brunes et belles pour lesquelles des hommes dissipent des fortunes :

— Affaire faite ! conclut-elle.

Dans l'hôtel louche, le couple éphémère en est à l'instant délicat : celui du paiement, et l'homme paraît gêné :

— Je t'ai promis, dit-il, deux cents bolivars et je n'ai que des billets de mille... Que faire ?

Un instant, elle est embarrassée, puis :

— Eh bien ! j'ai quelques billets de cent francs que je mets de côté en cas de « coup dur »... l'hôpital ou le chômage... alors je vais te faire la monnaie !

Le « client » empoche huit cents francs français contre son billet de mille bolivars :

— Je reviendrai ! déclara-t-il, satisfait.

Le lendemain, elle porte à la caisse d'une banque proche ses bolivars pour les échanger contre de l'argent français. Le caissier rejette avec dédain le large billet en disant :

— Périmé !

— Quoi ? interroge-t-elle, déjà tremblante.

— Je vous dis qu'il est périmé.

— Qui ?

— Eh bien ! votre billet.

— Oui, mais... qu'est-ce que ça veut dire, périmé ?

Le caissier hausse les épaules et condescend à expliquer :

— Ça veut dire qu'il ne vaut rien !

Mais la péripatéticienne, pour parler comme Joseph Prud'homme, a un « protecteur », à qui elle conte l'histoire et tous deux de se mettre à la recherche de l'escroc qu'ils découvrirent dans un balmusette de la zone... Explication, coups, injures, agents et épilogue devant la douzième chambre correctionnelle : les deux individus, le client d'une heure et le protecteur, se poursuivant pour coups et blessures ; de plus, la belle de nuit entend faire condamner le Vénézuélien pour escroquerie :

— D'abord, dit le président, d'où êtes-vous ?

— Je suis né à Caracas où je cultivais la canne à sucre ; j'ai eu le désir de connaître Paris et mal m'en a pris, car, depuis que j'y suis, je ne peux plus arriver à gagner ma vie... Pourtant j'ai essayé tous les métiers... artiste, chanteur, danseur...

— Y compris, ajoute le président, celui qui consiste à faire connaissance d'une femme à qui vous offrez — pour prix de ses faveurs — des marks, des pesos, des couronnes ou des denaros périmés sur lesquels vous réclamez la monnaie !

Et le président d'expliquer qu'il existe à Paris bon nombre de Sud-Américains qui, par leur beau physique et leur prestance élégante, séduisent des femmes de toutes catégories, depuis la mondaine jusqu'à la demoiselle de petite vertu : aux unes comme aux autres ils font le même coup : ils demandent la monnaie, en laissant un petit cadeau s'il s'agit d'une professionnelle de l'amour tarifé, sur des billets qui n'ont plus cours :

— C'est honteux, s'écrie le chevalier servant de la dupée, payer une femme qui accepte vos hommages en monnaie de singe !

— Qui accepte vos hommages, relève le substitut, vous pouvez même dire qu'elle les provoque.

— Possible !... en tout cas, elle travaille.

— Et quel travail ! Estimez-vous heureux de ne pas être poursuivi pour exercice du métier de souteneur.

— Je ne reçois pas d'argent d'elle ! se défend le protecteur.

— La question n'est pas là... vous êtes poursuivi pour coups et blessures vis-à-vis de Pedro — c'est le nom qu'on donne au Vénézuélien dans un monde un peu spécial — à qui vous avez reproché d'avoir escroqué votre amie, Pedro a répondu à vos menaces par des coups de poing !

La suite de l'audience est une longue explication du protecteur qui, très haut, s'indigne de l'attitude de certains escrocs « aux billets périmés » qui trouvent toujours des victimes parmi les femmes de toutes les catégories.

— Il y a, déclare le substitut, une part de vérité dans ce que conte le prévenu : la crédulité féminine donne, selon le mot de Renan, la notion de l'infini : un beau garçon vénézuélien, bolivien, chilien ou péruvien, trouve toujours une femme pour lui donner la monnaie sur des billets périmés... Il est rare de voir des affaires de ce genre à l'audience, car, presque toujours, les volées craignent le scandale et ne soufflent mot.

Mais le tribunal, après une phrase de regret sur ces mœurs spéciales, pensa néanmoins qu'il ne pouvait se mêler de la comptabilité d'une amoureuse professionnelle voire patentée, victime d'un « client » à l'œil trop velouté, aux cheveux trop calamistrés, à la parole trop séduisante, et acquitta le dit « client » du fait de l'escroquerie, mais le condamna à un mois de prison de même que le « protecteur » pour coups et blessures.

⁂ ⁂

LETTRE CIRCULAIRE

Justice de paix du onzième arrondissement : à la barre, deux hommes corrects et élégants, l'un réclame à l'autre des dommages-intérêts.

LE JUGE LE PAIX. — Votre assignation porte, monsieur, que vous réclamez mille francs de dommages-intérêts, mais elle n'en donne pas la raison.

LE DEMANDEUR, *désignant son voisin.* — Monsieur Paul a diffamé ma femme... oui, il a attaqué sa vertu.

M. PAUL. — Moi ! jamais je n'ai dit un mot de la vertu de cette dame.

LE JUGE DE PAIX, *au demandeur.* — Veuillez exposer votre grief, monsieur.

LE DEMANDEUR. — Voici... un de mes amis qui est aussi un ami de M. Paul m'a dit un jour que ma femme était la maîtresse de M. Paul... Ne le croyant pas, j'ai simplement écrit à celui-ci. « Mon cher ami, vous êtes, m'affirme-t-on, l'amant de ma femme, qu'en pensez-vous ? » Eh bien ! monsieur le juge de paix, quelle a été sa réponse, croyez-vous ?

LE JUGE DE PAIX *a un geste évasif.*

LE DEMANDEUR, *brandit une lettre qu'il remet au magistrat.* — Sa réponse, la voici.

LE JUGE DE PAIX, *lisant à mi-voix.* — « Mon cher ami, je reçois votre lettre circulaire du vingt courant et je m'étonne de ses termes... »

La salle s'amuse follement ; le juge de paix lui-même a du mal à retenir son hilarité ; seul le mari ne rit pas et s'écrie :

— Lettre circulaire ? A votre avis, monsieur le juge, qu'est-ce que cela signifie ?

LE JUGE DE PAIX. — Evidemment, cela signifie que vous avez dû écrire cette lettre à bon nombre de vos amis.

LE DEMANDEUR, *triomphant.* — Eh bien ! ces mots « lettre circulaire » ne constituent-ils pas une diffamation vis-à-vis de ma femme qui est ainsi suspectée ?

M. PAUL. — Pardon... Pardon... j'estime, moi, que le mari a — avant moi — suspecté et mis en doute la vertu de sa femme, en m'écrivant que j'étais l'amant de celle-ci... J'ai alors voulu dire qu'il pouvait ainsi écrire à tous ses amis... Voilà tout !

Ce raisonnement subtil emporte la conviction du juge de paix qui, déboute le demandeur, lequel, mécontent, s'en va en maugréant :

— Lettre circulaire... lettre circulaire... Et il n'appelle pas cela une injure !... Peut-être n'a-t-il pas tout à fait tort !

SYLVIA RISSER.

La Guinguette à deux sous

(Suite de la page 9.)

qui fumait une cigarette à bout doré. Puis il vit le bateau des Basso qui accostait, les gens demi-nus qui sautaient à terre, serraient la main des autres.

— Vous permettez que je vous présente à nos amis ? dit M. Feinstein. Monsieur ?...

— Maigret, fonctionnaire...

Cela se fit correctement, avec des inclinations du buste, des « enchanté », des « tout le plaisir est pour moi »...

— Vous étiez avec nous hier au soir, n'est-ce pas ?... Une petite plaisanterie assez réussie... Vous faites le bridge, cet après-midi ?

Un jeune homme maigre s'était approché de M. Feinstein, l'entraînait à l'écart, lui disait quelques mots à voix basse. Ce manège n'avait pas échappé à Maigret qui vit le chemisier se renfrogner, manifester un sentiment qui ressemblait à de la peur, l'observer des pieds à la tête et reprendre enfin son attitude normale.

Le groupe se rapprochait de la terrasse cherchait une table.

— Un petit pernod général ?... Tiens ! où est James ?...

M. Feinstein était nerveux, en dépit de l'effort qu'il faisait sur lui-même. Il ne s'occupait que de Maigret.

— Qu'est-ce que vous prenez ?

— Cela m'est tout à fait égal...

— Vous...

Il n'acheva pas la phrase commencée et feignit de regarder ailleurs. Un peu plus tard, il murmura néanmoins :

— C'est drôle que le hasard vous ait conduit à Morsang...

— Oui, c'est bizarre... approuva le commissaire.

On servait à boire. Plusieurs personnes parlaient à la fois. Le pied de Mme Feinstein était posé sur celui de M. Basso et elle le fixait de ses yeux brillants.

— Une belle journée !... Dommage que les eaux soient trop claires pour la pêche...

L'air était écœurant à force d'être calme et Maigret se souvint d'un rayon de soleil pénétrant, très haut, dans une cellule blanche.

Lenoir qui marchait, marchait, marchait comme pour oublier qu'il ne marcherait plus longtemps.

Et le regard de Maigret se posait tour à tour, lourdement, sur chaque visage, sur celui de M. Basso, sur celui du chemisier, de l'entrepreneur, de James qui arrivait, des jeunes gens et des femmes...

Il essayait d'imaginer tour à tour chacun de ces êtres, la nuit, le long du canal Saint-Martin, poussant un cadavre « comme un mannequin qu'on voudrait faire marcher »...

— A votre santé ! lui dit M. Feinstein avec un long sourire.

(A suivre.) G. S.

Va-t-on reviser le procès de Violette Nozières ?

Il nous faut bien le reconnaître : nous n'avons jamais, ici même, montrer la moindre indulgence pour Violette Nozières. Au contraire, au moment de l' « affaire », nous avions stigmatisé véhémentement — comme il convenait, croyions-nous alors — l'odieux forfait de cette jeune dévoyée qui, pour hériter plus rapidement des auteurs de ses jours, n'avait pas hésité à les empoisonner tous les deux, ne réussissant d'ailleurs qu'à moitié dans son atroce besogne puisque, si son père était mort, sa mère avait survécu.

Et c'est justement parce que nous nous sommes montré toujours très sévère à l'égard de Violette Nozières que nous pouvons aujourd'hui, à la lumière d'un fait nouveau, plaider en quelque sorte la cause de celle que nous considérions, il y aura bientôt quatre ans, comme la plus effroyable des criminelles.

Car il existe un fait nouveau !

Un fait nouveau d'importance et dont la valeur ne saurait être mise en doute puisqu'il s'agit d'un témoignage et que ce témoignage est celui de M. Guillaume, ancien commissaire divisionnaire à la Police judiciaire.

Très loyalement, il a déclaré que la sincérité de la parricide lui paraissait certaine lorsqu'elle disait que, si elle avait décidé de tuer son père, c'est parce que celui-ci, depuis de longs mois, abusait d'elle !

Mais, alors, nous sommes loin de l'assassinat ayant la cupidité pour mobile ! Et c'est pourtant dans ce sens que les faits furent présentés aux douze jurés chargés de juger la criminelle.

Notre jugement, comme celui de MM. les jurés, fut ainsi faussé.

Pitié pour Violette Nozières, si la malheureuse a commis son crime pour une autre raison que celle admise en Cour d'Assises !

◆ ◆

L'affaire Nozières...

Cela commença, je me souviens, le 23 août 1933. Ce jour-là — et je m'excuse de placer ici un souvenir personnel — un jeune reporter entra dans le bureau du chef des informations que j'étais et me dit :

— J'ai une petite affaire. Une double asphyxie.

— Accidentelle ?

— On ne sait pas encore. Un mécanicien de chemin de fer et son épouse, rue de Madagascar. Le gaz, suppose-t-on. L'homme est mort, la femme n'en vaut guère mieux.

— Bon, faites-moi vingt-cinq lignes.

— A propos, je viens de voir la fille des victimes au commissariat, vingt ans à peu près ; elle n'a pas l'air d'avoir beaucoup de chagrin.

— Ça ne m'étonne pas : les enfants, aujourd'hui...

— Je vous ennuie, n'est-ce pas, avec ma petite affaire ? A tout à l'heure.

La « petite affaire », c'était — mais nul ne pouvait le prévoir encore ce jour-là — c'était une des plus sensationnelles affaires des sept premiers lustres de ce siècle..

Atteinte d'une maladie spécifique à l'âge où la plupart des jeunes filles sont encore des anges de pureté, Violette Nozières avait perdu depuis longtemps tout sens moral.

Violette Nozières, condamnée modèle, est vue ici sous le costume des prisonnières à la maison d'arrêt de Haguenau. (N. Y. T.)

A vrai dire, elle n'aimait pas ses parents, pas même sa mère, n'ayant que deux passions : l'argent et... les gigolos.

Ces deux passions allaient d'ailleurs de paire et c'est pourquoi Violette se prostituait pour subvenir aux besoins d'un triste individu.

Et, comme la prostitution ne rapporte point suffisamment, la pauvre fille vole tout l'argent qu'elle peut dans le petit coffret où les époux Nozières rangent l'argent du ménage.

Comment cela *doit-il* finir ?

Brusquement, c'est le drame :

Le 21 août 1933, dans la soirée, Violette arrive rue de Madagascar. Elle sort de son sac trois sachets de poudre blanche et dit à ses parents :

— J'ai vu mon médecin et je lui ai parlé de vos malaises. Il m'a donné ceci pour vous.

Elle tend deux des sachets, gardant pour elle le troisième, marqué d'une croix et expliquant :

— Pour moi, ce n'est pas le même traitement.

Puis elle mange rapidement, s'en va, couche à l'hôtel, se promène dans Paris, va chez le coiffeur et ne revient qu'après minuit au domicile paternel.

Que s'est-il passé en son absence ? La poudre blanche a-t-elle agi ?

Elle est rapidement fixée : sa mère gît, inanimée, sur son lit, et son père est étendu à terre, dans la salle à manger. Tous deux respirent, mais péniblement.

Alors Violette pénètre dans la cuisine, ouvre les robinets du gaz, puis s'en va alerter la concierge de l'immeuble. Quelques minutes plus tard, les pompiers arrivent et font transporter les deux victimes à l'hôpital Saint-Antoine ; mais M. Nozières rend le dernier soupir pendant le trajet.

Aussitôt, les événements se précipitent. Le commissaire de police du quartier, M. Guendet, après avoir cru à un double suicide, se rend compte qu'il y a quelque chose d'anormal dans la conduite de la jouvencelle et il décide de la confronter avec Mme Nozières, à l'hôpital. Mais il commet l'imprudence de laisser seule Violette dans une salle d'attente.

Elle s'enfuit et reste introuvable pendant quatre jours.

En effet, c'est le 28 août seulement que la meurtrière est arrêtée grâce, on s'en souvient, à un « indicateur », M. de P..., curieux personnage dont le nom était peut-être noble mais assurément pas les sentiments

La suite et l'épilogue du drame sont encore présents à toutes les mémoires :

◆ ◆

Et, maintenant, voyons ce qu'a déclaré exactement le commissaire Guillaume.

Ou, plutôt, mettons sous les yeux de nos lecteurs la partie des mémoires de l'ancien divisionnaire qui aborde ce problème si délicat de la culpabilité de Violette Nozières :

« Il y a des cris de sincérité auxquels on ne peut pas se tromper : c'est un de ces cris que j'ai entendu au cours de la soirée du 28 août et qui me fait écrire aujourd'hui que, si coupable que fût Violette Nozières, elle méritait du moins d'obtenir les circonstances atténuantes. Voici pourquoi.

« Elle était tassée dans un fauteuil devant mon bureau et elle avait relevé le col de fourrure de son manteau pour enfouir sa tête. Je venais de lui faire lire le mandat d'amener décerné contre elle et elle demeurait impassible, alors je lui demandai :

« — Pourquoi avez-vous fait ça ?

« Elle sursauta, comme si elle sortait d'un rêve, puis, sans me répondre, elle s'enveloppa davantage frileusement dans son manteau sombre. J'insistai ; alors elle haussa les épaules avec lassitude et se dressant insolemment :

« — A quoi bon vous expliquer ? dit-elle. Je suis coupable, je le reconnais ; laissez-moi tranquille.

« — Vous n'avez tout de même pas commis ce crime épouvantable sans raison ? Peut-être vos parents avaient-ils contrarié vos projets ? A moins que ce soit dans un moment de colère, à la suite d'une discussion ?

« Elle avait relevé la tête et elle me regardait, le visage fermé, l'œil dur.

« — Enfin, pourquoi avez-vous empoisonné votre père et votre mère ?

« A ce dernier mot, elle répliqua violemment, toute sa volonté tendue :

« — Ce n'est pas vrai, je n'ai pas voulu empoisonner ma mère.

« — Pourtant, elle a bien failli mourir.

« — Je vous répète, dit-elle avec irritation, que je n'ai pas eu l'intention d'empoisonner ma mère.

« — Alors, c'est à votre père seul que vous en vouliez ?

« Elle hésitait à me répondre.

« — Ayez confiance, lui dis-je, avouez la vérité !

Quelques photos du procès Violette Nozières. En haut, à gauche, *la parricide, alors qu'elle vient d'être arrêtée et attend, au commissariat, d'être interrogée ;* à droite, *la mère de Violette Nozières, au cours d'une reconstitution du crime, descend les escaliers de son logement de la rue de Madagascar ;* au-dessous, *Violette Nozières durant l'audience, peu avant le verdict Devant elle, son défenseur* (à gauche), *Me de Vésinne-Larue.* (H. M., Rol et K.)

« — Vous ne me comprendriez pas !

« Et, brusquement, cette enfant farouche et rétive se mit à pleurer. De grosses larmes coulaient sur ses joues blêmes. Je lui fis rendre son mouchoir qui se trouvait dans le sac à main que mes hommes lui avaient enlevé ; je m'approchai d'elle et, lui posant la main sur l'épaule, je lui dis :

« — Il faut me parler franchement, comme à un vieux camarade. Faites un effort pour nous dire la vérité, je vous aiderai : vous verrez, mon petit, c'est si bon de pouvoir se confier à quelqu'un.

« Vaincue par cette volonté tenace qui glissait sur elle et peut-être plus encore par ces paroles simples, elle fut secouée par de nouveaux sanglots.

« — Vous ne me croiriez pas, dit-elle.

« — Je vous affirme que je crois qu'en ce moment vous n'êtes pas capable de mentir.

« — Oh ! non, répondit-elle, je vois jure que je vais vous dire la vérité.

« Et, en courtes phrases haletantes, elle nous raconta comment un jour son père avait odieusement abusé d'elle, pendant un voyage de sa mère. Quand celle-ci fut de retour, elle n'avait rien osé lui avouer, par peur. Et, docilement, pendant des mois et des années, elle s'était prêtée à l'odieux caprice de l'homme pour qui elle ne pouvait plus éprouver que de la haine et du mépris, mais, un jour, elle avait fait la connaissance d'un amant qu'elle avait tout de suite aimé avec cette inconscience des courtisanes, mais aussi avec cette passion qui est peut-être leur seule pureté. Alors elle avait essayé de se refuser à son père, hélas !...

« — Sa mort seule pouvait me délivrer de lui, conclut-elle d'une voix basse, et c'est ainsi qu'est née peu à peu en moi l'idée de l'empoisonner...

« A ce moment, le juge d'instruction entra dans mon bureau.

« — Monsieur Guillaume, vous ne devez pas interroger cette personne, dit-il assez sèchement, c'est un cas de nullité.

« Au cours de l'instruction, Violette Nozières réitéra ses accusations en les précisant.

« Les perquisitions qui furent faites confirmèrent les affirmations précises de Violette, mais, à ce moment, Mme Nozières protesta qu'il s'agissait d'une odieuse machination de la part de sa fille.

« Était-ce la vérité ?

« Était-ce un pieux mensonge pour sauver du déshonneur la mémoire du mari tragiquement disparu ?

« Le point d'interrogation reste posé.

« Le jury cependant donna raison à la mère. Durant les longues journées du procès, je restais dans les couloirs du palais de Justice, prêt à déposer, à faire partager par ces hommes qui avaient la mission sacrée de juger un être humain que Violette m'avait paru sincère et j'aurais voulu pouvoir leur dire aussi que nous devions nous montrer d'autant plus indulgents que nous n'avions pas toujours fait notre devoir vis-à-vis de ces enfants perdues, que nous n'avions pas su proposer un idéal à leur jeunesse, que nous n'avions pas cessé devant eux, selon le mot d'un éducateur : « De rabaisser nos devoirs au lieu de les leur offrir comme un privilège » et, les laissant à leur solitude, à leurs tentations, à leur inconscience, nous n'avions pas su, parents égoïstes ou imprudents, leur tendre fraternellement la main, les serrer affectueusement contre notre cœur.

« Mais je n'eus pas à dire tout cela ; la défense elle-même ne me fit pas appeler

◆ ◆

La scène que narre M. Guillaume se déroula le jour même de l'arrestation de Violette Nozières, c'est-à-dire le 28 août 1933, et c'est dans le bureau du commissaire divisionnaire, quai des Orfèvres, que cette « conversation » eut lieu, entre le policier et l'inculpée. Je dis bien « conversation », car, effectivement, en vertu de la loi de 1897, Violette Nozières contre qui un mandat d'amener était décerné depuis quatre jours ne pouvait plus être « interrogée » que par le magistrat instructeur.

Ce qui explique pourquoi M. Guillaume, bien qu'ayant eu le temps de se faire une opinion, ne put donner celle-ci devant le jury de la Seine.

Mais maintenant ?

Est-il possible d'admettre que soit définitif un jugement consécutif à une instruction incomplète, à des débats qui laissèrent dans l'ombre une partie de la tragédie, la partie essentielle peut-être ?

Une révision ne s'impose-t-elle pas ?

J'ai posé la question à M. Guillaume lui-même. Le célèbre policier m'a répondu :

— Hélas ! Je ne crois pas que ce que j'ai écrit constitue un « fait nouveau » au sens propre du mot. Ce qu'elle m'a dit, Violette Nozières l'a répété au juge d'instruction. Par conséquent, ce fait nouveau n'est pas autre chose qu'une impression personnelle et je ne pense pas que cela suffise pour motiver une revision du procès.

« Je m'empresse d'ajouter que, si, cependant, une revision du procès était décidée, je me tiendrais à la disposition du défenseur de Violette Nozières pour venir affirmer à la barre ma conviction en la sincérité de sa cliente lorsqu'elle me jurait que son père abusait d'elle. »

Que M. Guillaume me pardonne, mais, pour une fois — et c'est bien la première ! — je ne suis pas tout à fait de son avis.

Celui qui trouva la solution de tant d'angoissantes énigmes ne semble pas réaliser assez l'importance qu'a justement son « impression personnelle ». L'avis de M. Guillaume ne fit-il pas assez souvent autorité pour être considéré aujourd'hui comme quantité négligeable ?

Le garde des Sceaux, M. Marc Rucart, a trop le souci de l'équité pour ne pas se pencher, en toute indépendance, sur cette cause qui apparaît maintenant digne d'intérêt.

Répétons-le, il est encore temps de réparer une injustice.

GEO GUASCO.

Les effroyables crimes d'un « fou en liberté »

VICHY

(De notre envoyé spécial.)

TAXI ! Taxi !

La voiture stoppe le long du trottoir. Un client monte et à travers la vitre lance :

— Aux Champs-Élysées !...

Peut-on imaginer scène plus banale ? C'est pourtant de la sorte que débuta l'hallucinante aventure du chauffeur Naudin.

Il était passé deux heures du matin. Naudin, qui était de nuit, remontait alors l'avenue Paul-Doumer.

Trouver un client pour les Champs-Élysées ne représentait pas une course bien intéressante, mais cela était une course quand même.

Le client était un grand jeune homme, il paraissait légèrement nerveux. Les gestes étaient saccadés, sa voix tintait, cinglante... A deux heures du matin, les clients sont souvent un peu bus.

Et la voiture de rouler vers les Champs-Elysées.

— Où faut-il arrêter ?

L'inconnu à l'intérieur de la voiture semble réfléchir quelques secondes, puis, se décidant soudain :

— N'arrêtez pas, conduisez-moi à Montargis.

Naudin se fait répéter deux fois la phrase.

— Mais c'est à plus de cent kilomètres !

— Et alors ? Je vous paierai... Tenez, voici déjà cent cinquante francs... Il faut que j'y sois le plus tôt possible.

Naudin encaisse l'argent et hausse les épaules. « Encore un excentrique », songe-t-il et il appuie sur l'accélérateur.

La sortie de Paris... La proche banlieue... Les premiers champs... La forêt... Fontainebleau... Tout cela défile sous les phares de l'auto qui percent la nuit.

Au fond, Naudin est radieux.

« Cela fait un bout de temps que je n'ai pas eu une course pareille, murmure-t-il pour lui-même... Voilà une journée bien gagnée. »

Voici Montargis.

— Où faut-il s'arrêter, monsieur ?

— Continuez, continuez sur Gien.

— Mais...

— Vous en faites pas : vous serez payé.

Naudin, lors du versement des cent cinquante francs a remarqué que le portefeuille du client contenait encore pour le moins cinq billets de cent francs.

Naudin a confiance. Vas-y pour Gien !

Encore une quarantaine de kilomètres...

Aux environs de Gien, le client, penché vers l'avant, commence à indiquer le chemin.

— Prenez à droite... Là à gauche, maintenant... Après le second carrefour, encore à gauche.

— C'est dans un bled que vous me conduisez.

— Oui, à Boismorand... Allez...

Il est tout près de quatre heures du matin lorsque le taxi fait son entrée à Boismorand.

Le client fait signe de stopper devant un petit poste d'essence.

— C'est là que je vais, fait-il... C'est ici qu'habite mon père.

— Je descends avec vous, fit Naudin. si ça vous dérange pas, je vais me réchauffer un peu.

Comme l'autre ne répondait pas, il lui emboîta le pas.

Déjà un homme âgé ouvrait la porte.

— Ah ! c'est toi, s'exclama-t-il, à la vue de son fils. Je croyais que c'était un client.. Tiens, entre...

Naudin suivait.

— Tu as toujours ta carabine ?

— T'as bien le temps... Attends, je vais te faire du café pour te réchauffer.

Ils sont tous trois pour l'instant dans la cuisine et, tandis que le père s'affaire à chauffer de l'eau, le fils le harcèle de demandes :

— Tu as des balles ?

« Tu as des cartouches ?

« Tu sais, il me faut de l'argent ? »

Et, soudain, comme le père, vraisemblablement au gré du fils, ne répond pas avec assez d'empressement, ce dernier sort de sa poche un revolver et, avant même que le chauffeur comprenne quoi que ce soit à ce geste, tire...

Deux balles ont claqué dans le silence de la nuit. Le père s'est écroulé comme une masse... Il est mort sur le coup...

A cet instant même, Mme Barthout, maîtresse du malheureux assassiné, faisait son apparition. Elle arrivait tout juste à point pour que le meurtrier pût tirer sur elle aussi. Elle aussi s'affaisa au sol, la tempe traversée d'une balle.

Au bruit de cette fusillade, à son tour Mme Duchène, fille de Mme Barthout, accourut, affolée, du premier étage, portant dans ses bras son bébé.

— Toi aussi, tu vas y passer, s'écria le forcené.

Elle supplia tant et si bien que le fou, haussant les épaules, lança :

De haut en bas et de gauche à droite : *Le cadavre du père d'André Theuriet, tué à bout portant, dans sa cuisine, par le fils quatre fois assassin ; le chauffeur Naudin qui, près de Vichy, fut très grièvement blessé à coups de revolver par Theuriet ; le meurtrier, photographié au moment de son engagement dans l'artillerie coloniale ; enfin le poste d'essence, à Gien, que tenait le père du criminel et où il fut assassiné.* (F. P. et Rap.)

— Ça va... Je t'épargne, je ne sais pas pourquoi...

Et, se retournant vers le chauffeur :

— Allez... On part...

Cette fois, les deux revolvers que l'assassin serrait dans ses poings fermés étaient braqués sur Naudin.

Cette fois, commençait pour de bon l'hallucinante aventure du chauffeur.

◆ ◆

André Theurier, pas vilain garçon, à vingt ans avait déjà fait dire à plus d'un :

— Celui-là, un de ces jours, il fera une bêtise...

Mais ceux-là mêmes qui pensaient ainsi ne croyaient pas à une bêtise aussi *sanglante*.

Peut-être dira-t-on que Theurier fut avant tout victime d'une lourde hérédité. C'est dans la tradition.

Nous croyons la vérité tout autre. Ce jeune homme, pas bête loin de là, l'esprit éveillé au contraire, aimant à lire et à apprendre, poussé à Paris entre une mère divorcée et une sœur vivant assez librement, ne reçut surtout aucune notion élémentaire de sagesse. Il aimait boire... On le laissa boire...

A vingt ans, il comptait dans ses souvenirs un nombre respectables de cuites retentissantes.

A vingt ans, la vérité : il était alcoolique par sa faute et non par hérédité.

Il se laissait glisser, avec un plaisir que personne ne refreinait, vers les paradis inconscients et tumultueux que font naître de trop fréquentes libations.

— J'aime boire... j'aime les bars, se plaisait-il à dire.

Peut-être ainsi oubliait-il sa médiocre condition, son avenir peu reluisant...

Et alors il aimait dans ces moments de torpeur à se souvenir de ses lectures... Freud...

Il se laissait glisser et, pour le plaisir, un plaisir d'homme abruti par l'alcool, il aimait s'imaginer être un de ces héros de roman, ces héros fantastiques, déchaînés...

Si c'était moi !

Quelle volupté à pouvoir étudier en soi, analyser en soi ces besoins extraordinaires, ces sentiments anormaux que les auteurs prennent tant de soins à exposer.

Dans sa tête... il devenait l'assassin... le monstre...

Curieuse distraction ! Lorsqu'on en arrive là, c'est un début de folie... mais une folie raisonnée, commandée, si l'on peut dire.

Theurier se servait lui-même de cobaye !

Ainsi, peu à peu, il devint taciturne, violent, emporté. Il entrait peu à peu dans la peau du personnage.

On pourrait dire qu'il tentait une expérience comme il arrive que des maniaques, à force de s'abreuver de romans, rêvent de commettre un « crime parfait » et finissent par le commettre. Theuriet aimait à voir grandir en lui l'être primitif, désordonné, sans foi ni loi, qui bouillonne au tréfonds de chacun.

Voici quelques mois lorsque, s'étant engagé, Theurier pénétra dans la caserne du 10e génie à Rueil, son premier soin ne fut-il de prévenir complaisamment le major qu'il n'était pas très normal ?

— J'ai des troubles mentaux... Je bois beaucoup trop...

Pour un peu, Theurier, chaque semaine, après s'être bien étudié, se serait délivré un diagnostic sur la marche de son mal... cette marche qu'il suivait avec une sorte de morbide et amoureuse satisfaction.

Et, ainsi, les crises devinrent de plus en plus fréquentes, et jamais l'acoolique ne chercha à lutter contre elles, au contraire.

Voilà le détraqué conscient qui, l'autre soir, héla le taxi de Naudin avenue Paul-Doumer.

Il sortait alors du domicile du jeune Pierre Renibold, amant de la sœur de Theurier. Le fou laissait déjà, là, derrière lui, un mort et une blessée.

Depuis longtemps, Theurier connaissait la liaison de sa sœur. Il fréquentait même assez assidûment le jeune couple.

On a dit :

— Parfois il essayait de soutirer de l'argent à Renibold.

C'est possible.

La vérité, c'est que tous trois, l'autre soir, avaient fort agréablement dîné dans le petit appartement de l'avenue Paul-Doumer.

Ils avaient dîné en si bons termes que la conversation, après le repas, s'éternisa jusqu'à deux heures du matin !

Mais, peu avant, et c'est Theurier lui-même qui l'a avoué, expliqué sur son lit d'hôpital à Vichy, il a senti sourdre en lui les premiers symptômes d'une crise furieuse.

— Ah ! je sentis bien que cela n'allait pas être une crise pour rire, a-t-il dit.

Cette fois, l'expérience de l'alcoolique aimant à se voir devenir fou allait donner son plein rendement.

Et, tandis que Theurier s'abandonnait avec volupté aux premières affres de sa crise, il fixait d'un regard étrange Renibold... Renibold qui, mollement étendu sur un divan, ne pensait à rien.

Alors la crise arriva, éclata, comme un flot de sang empourpre un visage. Theurier, toujours armé de deux revolvers et qui dit lui-même qu'il est « excellent tireur », sortit doucement de sa poche l'une des armes.

Son geste n'avait été vu de personne. Il visa une seconde et tira. Une balle claqua. Renibold, frappé à la tête, s'écroulait, mort sur le coup.

Theurier ne doit pas savoir pour quelles raisons il fit grâce à sa sœur, mais, très paisiblement, son premier crime accompli, il descendit l'escalier.

Comme il passait devant la loge du concierge, il tira à nouveau, voyant un rideau bouger.

— Je devinai alors que je sombrais dans la plus extravagante et la plus sanglante aventure, a-t-il avoué depuis.

Et c'est en sortant de l'immeuble que Theurier héla le premier taxi venu... C'était le taxi du malheureux Naudin.

◆ ◆

Reprenons donc maintenant la randonnée sanglante de Naudin.

Voici le malheureux qui roule sur a route avec, à ses côtés, sur la banquette, le fou toujours armé de ses deux revolvers.

— Plus vite, plus vite, ou je vous tue, hurle-t-il dans le vent.

Naudin, terrorisé, appuie sur l'accéléteur.

Naudin ! Les idées se brouillent dans sa tête, comment va-t-il se débarrasser de l'énergumène qui maintenant crie à tue-tête :

— Ah ! là, là... Au point où nous en sommes, vous ne valez pas cher, ni moi non plus.

Ça y est, Naudin a une idée :

— Je n'ai presque plus d'essence, dit-il.

— On s'arrêtera au prochain poste, répond Theurier.

C'est bien ce qu'espère Naudin et du diable s'il n'arrive pas à alerter le garagiste !

Mais Theurier ne l'entend pas ainsi. Tandis que Naudin descend réclamer de l'essence, il le suit pas à pas, avec ses canons de revolver appuyés sur son dos.

Naudin sent le froid des armes... et il ne dit rien et le garagiste, à cause de la nuit, ne voit rien.

Et la course reprend :

— La route bleue ! La route bleue ! hurle le fou.

Naudin songe :

« Dès que le jour se lèvera, je serai sauvé ! Il y aura du monde dans les pays... Comment cela va-t-il finir ? »

L'aube pointe maintenant, le salut est proche.

Abruti, la tête penchée en avant, Theurier semble dormir.

Les faubourgs de Vichy se dessinent dans le petit matin. Naudin, le cœur battant, enfin espère en un miracle.

Il va s'arrêter doucement, doucement, sans réveiller son client, puis il ira chercher de l'aide.

Mais la voiture est à peine stoppée que Theurier ouvre un œil.

Naudin n'a que le temps de se précipiter sur les poignets du fou.

Et c'est la lutte terrible. Les revolvers partent tout seuls. Et deux corps bientôt gisent inertes sur la chaussée.

◆ ◆

Theurier repose désormais dans un lit d'hôpital, la crise est passée !

La crise ? Résultat : deux morts, quatre blessés !

Si la sanglante algarade avec Naudin n'avait pas eu lieu, que serait-il advenu ?

A Vichy, Theurier comptait un frère. Voulait-il le tuer ?

Dans la Creuse, vit une de ses tantes. Entrait-il dans ses intentions de l'assassiner ?

Combien de cadavres encore, sans le geste courageux de Naudin ?

On épiloguera longtemps sur la démence de Theurier... La seule constatation *matérielle* à faire est bien simple par contre :

Encore un crime de fou ! De fou en liberté !

Qui apportera un remède à cette plaie moderne, cette nouvelle maladie aussi dangereuse que les fléaux du moyen âge, cette folie que la trépidation, l'énervement de nos villes surpeuplées font couler dans les veines de ceux dont les facultés ne présentent pas un équilibre parfait ?

PHILIPPE ARTOIS.

CAUSES SALÉES

Sa dernière maîtresse.

Les sentiments qui fleurissent au cœur de l'homme désaxé par l'amour poseront toujours une foule de problèmes difficiles à résoudre.

Essayons de démêler le cas de cet artiste, peintre distingué, qui comparaît en justice pour avoir « assaisonné » le mari d'une certaine dame Paulette Z.... dite Poupou.

M. le PRÉSIDENT, *au prévenu.* — Vous avez frappé le plaignant avec la dernière brutalité. Que vous avait-il fait ?

M. EDMOND H... (*c'est l'inculpé*). — Pour que vous puissiez comprendre, il faudrait que je puisse m'expliquer un peu longuement.

M. LE PRÉSIDENT. — Rien ne vous en empêche.

M. H..., *sceptique.* — Oui, on dit cela au début, mais, quand les explications traînent, le tribunal s'impatiente et, en fin de compte, la note à payer est plus lourde...

M. LE PRÉSIDENT, *sarcastique.* — Ah, oui, la légende des juges qui doivent abattre cinquante causes par audience et n'espèrent que l'heure de s'en aller... Eh bien! monsieur, vous allez revenir sur vos préventions, le tribunal aujourd'hui a le temps.

M. H..., *avec un sourire.* — Je prendrai donc celui de lui expliquer mon affaire. Voici: j'ai, comme cela ne se voit que trop, l'âge des désillusions : cinquante-deux ans ! On a perdu beaucoup d'attraits à ce stade de la vie. Pourtant, il n'y a pas encore dix-huit mois de cela, je tombai, un joli soir d'été, sur une femme qui, sans la moindre hésitation, avec une franchise tout près d'être de la brutalité, me dit : «Tu n'es pas beau, mais t'as quelque chose qui me plaît. Si je te botte, on pourra passer huit jours ensemble. »

M. LE PRÉSIDENT, *un peu effaré.* — Cette rencontre eut lieu à Montparnasse, sans doute ?

M. H... — Non, monsieur, dans le monde. Ma conquête était la propre fille d'un ambassadeur, mais elle avait reçu une éducation très moderne, très particulière.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous aurons bien de la peine à croire qu'elle lui fut donnée au couvent !

M. H... — Telle quelle, en tout cas, Poupou me plut. Elle se donna à moi avec fougue, nous passâmes une semaine idéale.

M. LE PRÉSIDENT, *pincé.* — Tant mieux pour vous.

M. H... — Je ne dis que l'exacte vérité. Et elle a son importance, comme vous allez le voir. A la fin de huit journées de passion, d'amour prodigué et reçu, de savoureuses caresses...

M. LE PRÉSIDENT, *après avoir frappé son bureau avec violence.* — Croyez-vous que cette énumération de voluptés ait sa raison d'être ici, monsieur H... ?

M. H... — Évidemment, si je n'avais pas connu de telles joies, que m'aurait fait le départ de cette maîtresse ? Elle eût été la 138e, un numéro de plus et c'est tout. D'où absence de procès, partant de confession intime...

La salle manifeste une certaine admiration.

M. H..., *continuant.* — Hélas, Paulette me laissait dans le sang, dans les nerfs, surtout dans l'imagination, de trop bouillants souvenirs pour que j'acceptasse de la laisser s'en aller ainsi... Elle m'avoua alors qu'il lui était impossible de continuer... l'entretien, parce qu'elle était fiancée et que le mariage était fixé pour le samedi suivant.

M. LE PRÉSIDENT. — J'en ai entendu de fortes, mais celle-là les dépasse toutes.

M. H... — Telle est l'exacte vérité. Et le plus drôle c'est que ma maîtresse épousait un jeune ingénieur dont j'avais connu le père en Egypte, au cours d'une saison... « Ecoute, me dit Paulette, navrée en face de ma tristesse, écoute ; puisque tu connais mon futur beau-père, il me sera facile de t'inviter chez moi dès que ma lune de miel sera finie... Je ne suis pas mécontente de t'avoir connu, au contraire... Si mon mari me déçoit, je te reviendrai... »

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ce qui se produisit.

M. H... — J'avoue que je m'y suis employé, mais pas comme un vain peuple le pourrait croire. Le jeune époux de Paulette, Robert Z..., perdit sa situation trois mois après son mariage. J'entrepris aussitôt de mettre tout en œuvre pour lui en retrouver une nouvelle et j'y réussis. La reconnaissance des jeunes gens en devint si grande, que j'eus mes entrées chez eux à toute heure : ils ne pouvaient plus se passer de moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre moyen est à la fois original et charitable.

M. H... — Il me fut dicté par le souci de ne pas voir celle que j'aimais dans le besoin. Ce n'est pas tout. Ayant aidé le couple, il m'eût été parfaitement odieux de reconquérir Paulette grâce au service rendu. J'ai la satisfaction d'y être parvenu comme je l'ambitionnais...

M. LE PRÉSIDENT. — C'est-à-dire ?

M. H... — En faisant pour la deuxième fois sa conquête sans marchandage ni hésitation. Cela se produisit un soir, pendant que Robert était en voyage. J'avais dîné avec Poupou, nous avions ensuite pris une loge dans un music-hall, mais le spectacle n'était pas fameux. Si bien que, pour passer agréablement cette soirée, mon ex-maîtresse me proposa de renouer impromptu les anciennes relations tant regrettées par moi.

M. LE PRÉSIDENT, *stupéfait.* — Impromptu... dans la loge ?

Le sieur H... que la mine scandalisée du magistrat étonne puissamment, hausse les épaules, étend les bras :

— J'ai toujours profité de ces occasions, monsieur le président. Je ne m'en suis jamais mal trouvé. (*Et sur un autre ton.*) Paulette me sut gré d'ailleurs de mon zèle, ce soir-là. Elle en fut tellement satisfaite qu'elle me déclara : « A partir d'aujourd'hui, on renoue. Si Robert n'en prend pas son parti, tant pis pour lui ! »

M. LE PRÉSIDENT. — Le plaignant nous dira peut-être tout à l'heure ce qu'il pense d'une telle convention.

M. H... — Il fut mis au courant dès son retour, la scène fut un peu pénible... Mais Robert est avant tout un travailleur. Sa besogne et ses livres l'intéressent plus que tout autre chose. Seulement, il a des accès de jalousie chroniques...

M. LE PRÉSIDENT. — Et c'est au cours de l'un d'eux que, perdant toute mesure, vous l'avez frappé ?

M. H... — Nous avions convenu avec Poupou d'aller passer deux jours au mont Saint-Michel. Il a trouvé ce déplacement incorrect. Poupou s'est fâchée, ses larmes et ses cris m'ont plongé dans un état violent... J'ai sommé Robert de demander pardon à sa femme...

M. LE PRÉSIDENT, *écœuré.* — Taisez-vous, monsieur. Nous en savons assez. Le tribunal éprouve une invincible répugnance en face de pareils états de choses, il préfère ne pas entrer dans de plus amples détails.

Le mari, M. Robert Z... dépose ensuite. Il affirme vouloir divorcer, ce dont le tribunal lui donne acte volontiers. Puis, sans se plaindre des coups reçus avec trop d'affectation, il réclame les vingt sous réparateurs et traditionnels.

M. LE PRÉSIDENT, *après le match des avocats.* — Cinquante francs d'amende, un franc de dommages et intérêts... Ouf !

J. C.

■

Faites donc l'impossible.

— L'affaire 19, a crié l'audiencier... Femme Joulandry contre Joulandry Gaspard...

M. le président, tandis que les époux s'avancent, lui barbu... (bu, qui s'avance, comme dans la chanson), elle, proprette, menue, mais vive et fureteuse, M. le président jette un coup d'œil sur le dossier, se gratte la narine gauche, en signe d'incompréhension, puis, comme sortant d'une nuée de réflexions pas gaies :

— Allons, faisons vite, et tâchons de nous y retrouver, si c'est possible... Madame... Madame Joulandry, c'est bien vous ?

— Oui, m'sieur.

— Bien, prenez place, pendant que je vais interroger votre mari.

Gaspard, malgré sa barbe opulente, n'a pas l'air d'un mauvais homme... Il rappelle Landru de fantastique mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. — Voyons, monsieur, vous êtes pâtissier, rue des Quatre-Fils-Aymon ; c'est un excellent métier, la pâtisserie. Les gens aiment les bonnes choses... Par contre, votre goût personnel est bien différent, hein ?

JOULANDRY, *les yeux baissés et les mains jointes sur son ventre.* — Vous le savez comme moi, mon président, il n'y a que les pâtissiers pour ne pas aimer les gâteaux.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un adage. Mais, si les douceurs ne vous conviennent pas, vous vous rattrapez sur d'autres chapitres. Vous frappez votre femme, et puis vous la trompez. L'un ou l'autre de ces méfaits suffit en général à la satisfaction du mauvais mari. Vous cumulez...

JOULANDRY. — Je veux divorcer et Madame... (*Geste vers l'épouse qui se contente de regarder le bout de ses chaussures.*) Madame ne veut pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous appelez cela une excuse ?

JOULANDRY. — Non, c'est un motif... J'en ai assez de la vie que je mène. J'ai le droit d'essayer d'en sortir.

M. LE PRÉSIDENT. — En somme, vous reconnaissez ?

JOULANDRY, *avec force.* — Je reconnais tout, je réclame même une condamnation sévère... Au moins, pendant que je serai en prison, je serai tranquille.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel drôle d'homme vous faites !... Asseyez-vous... Madame Joulandry ?

(*Elle s'est levée d'un bond, s'est emparée de la barre. Elle parle dans la même seconde.*)

Mme JOULANDRY, *avec une vélocité inouïe.* — Moi, monsieur le président, je vais tout vous dire... Pas d'hypocrisie, pas de faux-fuyants... Voici, j'ai commencé par être la maîtresse de cet homme. A ce moment-là, je portais le pain chez ses parents, j'étais jeune, j'avais du chien et pas froid aux yeux. Il m'a donc remarquée, et puis, c'est venu un matin sans qu'on sache trop comment. Dans la cuisine, il m'a dit : « Tu me plais, et depuis un bout de temps, tu t'en doutais, hein ? — Oui » que je lui ai répondu. Et, un quart d'heure plus tard, je n'avais plus mon... ma...

M. LE PRÉSIDENT. — Disons votre petit capital ?... Ai-je bien compris ?

Mme JOULANDRY. — Je n'aurais pas pu mieux dire... Après, je dois le reconnaître, Gaspard s'est montré très bien. Le mois suivant, dans un petit hôtel où l'on se rencontrait pour avoir ses aises... Gaspard m'a demandé ma main. Il a ajouté : « Je vais acheter un fonds, tu tiendras la caisse. Mes parents n'attendaient que mon mariage pour m'installer »...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas dit non... Alors, parlez-nous donc maintenant...

Mme JOULANDRY, *avec un geste de la main pour se redonner la parole.* — Laissez-moi donc vous dire. C'est de ce jour de notre mariage justement que Gaspard n'a plus été le même avec moi. Et pour quelle raison ? Vous allez le savoir... Lorsque nous sommes arrivés à la mairie avec le cortège, le garçon préposé a dit tout haut, en nous dévisageant : « Tiens, encore un ressemelage !... » Vous vous rendez compte ?

M. LE PRÉSIDENT. — Mais quelle signification peut-on donner à ce terme de cordonnerie ?

Mme JOULANDRY. — Oh ! Gaspard a tout de suite compris. Il me l'a expliqué un moment plus tard : ressemelage signifiait dans la bouche de ce malotru : régularisation de la situation. Alors, ça l'a vexé, et, dès le lendemain, il me le faisait sentir.

M. LE PRÉSIDENT. — De quelle façon ?

Mme JOULANDRY. — Il a refusé mes avances en me disant : « Je me suis mis le doigt dans l'œil, on a toujours tort d'épouser sa maîtresse ! » Au cours des mois suivants, le pâtissier, sans doute à l'appui de sa thèse, trouvait une petite amie qu'il échangeait, après usage, contre une autre. Puis une troisième leur succéda et, comme elle plaisait beaucoup au sieur Gaspard, il la reçut dans son foyer. Le soir où j'ai vu entrer cette créature chez nous, j'ai eu l'impression que c'était bien fini pour moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez eu connaissance des deux premières trahisons de votre mari ?

Mme JOULANDRY. — Evidemment, mais il me trompait en dehors ; cette fois, il me fit coucher dans la salle pour passer la nuit dans mon lit avec sa Bobette... une sale fille ramassée dans le ruisseau... Si encore ils avaient mis un peu de discrétion... Mais je n'ai pas pu fermer l'œil, tant ils ont fait du bruit... des bruits pas agréables à entendre pour une honnête femme, je vous en donne mon billet !

M. LE PRÉSIDENT, *absolument ahuri.* — Enfin vous pouviez faire constater cet état de choses... Sous le toit conjugal... Vous obteniez le divorce à votre profit...

Mme JOULANDRY, *bondissant.* — Mais c'est justement ce que je ne veux pas, Gaspard n'a agi comme il l'a fait que pour m'obliger à me séparer de lui. Il m'a battue devant témoins en m'accusant de l'avoir trompé... Le *hic*, c'est qu'il n'a jamais pu en faire la preuve... D'abord, moi, je m'en fiche des hommes..... Avec lui, j'ai vu ce qu'ils valaient... Tenez, je vais être franche, je tiens à ma position, parce que c'est moi qui ai maintenu la boutique au milieu de ces abominations. Et puis, je suis sûre que Gaspard se lassera. Il m'aime bien dans le fond. Mais il est dévoré par des accès passionnés.

M. JOULANDRY, *se levant.* — Ma femme ne répond pas à mon idéal...

M. LE PRÉSIDENT. — Il me paraît changeant votre idéal. Vous avez dépensé, je le vois sur l'acte introductif d'instance, plusieurs milliers de francs pour une femme de maison close, et pris un nantissement sur votre fonds, afin d'installer deux filles connues pour leurs mœurs particulières.

M. JOULANDRY, *avec obstination.* — Je ne veux plus entendre parler de mon épouse. Elle finira peut-être par en avoir suffisamment.

Mme JOULANDRY, *hors d'elle.* — Et moi, je ne veux pas être divorcée par persuasion ! Là !

M. LE PRÉSIDENT. — Votre situation n'est pas près de s'arranger. (*A Mme Joulandry.*) Enfin, si votre désir est de supporter les misères que vous procure votre mari, pourquoi l'avez-vous assigné ? Vous pouvez évidemment lui reprocher légalement les coups, mais vous n'apportez aucune preuve de l'adultère.

M. JOULANDRY, *à nouveau sur ses pieds.* — Mais, je le reconnais l'adultère. J'en reconnais dix, vingt, cinquante !

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie... asseyez-vous ! Le tribunal, ne peut statuer que sur une demande expressément formulée...

Mme JOULANDRY. — J'ai voulu, en assignant Gaspard, lui faire honte devant tout le monde. (*Elle pleure.*) Mais, si j'avais su... hi... hum ! je serais restée tranquille... (*Elle s'éponge les yeux.*) Dans le fond... on a toujours tort de ne pas laver son linge sale en famille... (*Elle réprime des sanglots qui la secouent comme un arbuste sous la tourmente.*) Il finira par s'amender... Je... je peux retirer ma plainte, messieurs ? Soyez généreux... C'est moi qui ai tort... Ne le condamnez pas... Je vous en prie !...

Devant cette volte-face, le tribunal assez embarrassé, et en dépit des adjurations contraires du mari, décide :

— Seize francs d'amende avec sursis.

Espérons que cette espèce d'avertissement, joint à la ténacité de la pauvre pâtissière, finira par avoir raison des débordements de l'époux volage et altéré de liberté.

J. C.

La Justice au Japon

Les Japonais qui ont emprunté tant de choses aux peuples d'Occident n'ont pas dédaigné non plus l'appareil judiciaire actuellement en usage chez nous. C'est ainsi que l'on peut voir dans leurs tribunaux des juges en robe et en toque, mais l'une et l'autre mises au goût oriental. Quant aux accusés, renchérissant sur cette mode, ils revêtent souvent la robe pour comparaître en justice, avec cette seule différence qu'un cercle blanc, cousu dans le dos, les distingue des magistrats. Le Japon, pays très moderne, ne manque jamais une occasion d'évoquer le passé. (S. G. P.)

LA SEMAINE PROCHAINE :

Nous commencerons la publication des

Tragiques archives du règne de Louis XV

Les Énigmes de Police-Magazine

(Suite de la page 5.)

dans chaque bureau de poste, un nom de destinataire différent : 1° Parent ; 2° Miranet ; 3° Verbecken ; 4° Souragne. Il n'y a aucun doute à avoir. Pigazzi devait retirer ses lettres grâce à de fausses pièces d'identité. Les enveloppes portent toutes le même filigrane d'une manufacture allemande de Berlin qui fabrique du papier à lettres. Les adresses sont faites à la machine à écrire. C'est la même machine qui a servi pour les quatre lots de lettres en souffrance. Les cachets enfin sont de la même cire et le dessin qui s'y trouve reproduit en creux représente une tête de Minerve. Enfin, le papier des enveloppes est bien celui de l'échantillon que j'ai récupéré dans les cendres des cheminées de la rue Frochot.

Pigazzi devait recevoir ses lettres alternativement dans tel ou tel bureau de poste. Mais, au fait, que contiennent-elles, ces lettres ? Le juge d'instruction ne tardera pas à le savoir. J'ai signalé, en effet, au Parquet la découverte que je viens de faire. Etant donné qu'on est indiscutablement en présence d'une correspondance destinée à la victime du drame de la rue Frochot, on ne peut pas se dispenser de saisir ce courrier.

Un coup de téléphone suffit d'ailleurs à attirer le juge d'instruction dans le bureau de poste où se trouve le paquet de lettres le plus important. Le magistrat se rend à l'évidence. Il n'y a aucune erreur possible. Nous allons enfin savoir. *On va ouvrir une lettre.* On l'ouvre. C'est pour nous une grosse déception. L'enveloppe ne contient qu'une feuille de papier blanc. Nous pensons tous que cette feuille est couverte d'indications à l'encre invisible. Le laboratoire de la Police judiciaire se chargera, avec des réactions chimiques, de faire apparaître l'écriture. Une deuxième lettre est ouverte ensuite. *Elle ne contient elle aussi qu'une feuille de papier blanc.*

Le laboratoire, quelques heures après, communique le rapport suivant :

Recherches 598-B. — *Nous avons soumis les feuilles à toutes les réactions chimiques usitées en pareille matière. Ces réactions n'ont amené aucun résultat. Nous certifions qu'aucune encre dite invisible n'a été déposée sur ces feuilles. Aucune trace de correspondance sur lesdits feuillets.*

Alors que faut-il conclure ? Puisque ces enveloppes ne contenaient qu'une feuille de papier blanc, Pigazzi, *alias* Parent, Miranet, Verbecken, Souragne, y attachait bien tout de même une importance ! Il a trouvé d'ailleurs la mort dans l'aventure. Un complice mécontent ou jaloux l'a tué. Ce complice n'a pas volé l'argent. Il y avait entre eux un grave malentendu. Peut-être Pigazzi n'était-il pas régulier dans des redditions de compte !

On a examiné les feuilles de papier. Mais il n'y a pas que cela à examiner. Le laboratoire n'a pas dit son dernier mot...

On ne tue pas quelqu'un parce qu'il reçoit poste restante des enveloppes contenant une feuille de papier blanc et soigneusement fermées par cinq cachets énormes de cire...

Voici d'autre part la copie des renseignements émanant de l'Identité Judiciaire.

RAPPORT SUR LES EMPREINTES N° 6228 SERIE G — *Les empreintes digitales du nommé Pigazzi sont celles d'un certain Souragne, connu également sous le nom de Miranet, qui fut condamné à trois reprises par la Cour d'Assises de la Seine pour trafic de stupéfiants. Les photos anthropométriques permettent d'ailleurs d'affirmer que Souragne, Miranet et Pigazzi ne sont qu'une seule et même personne.*

Après réception de ce rapport, j'ai eu la curiosité de consulter aux archives de la Police Judiciaire le dossier de Souragne. Il est instructif. Souragne a été, il y a quelques années, un des plus gros fournisseurs de cocaïne de Paris. Mais il n'agissait jamais personnellement et se servait d'intermédiaires qu'il rétribuait d'ailleurs assez mal. Il a eu maille à partir, plusieurs fois, avec ces intermédiaires et, il y a quatre ans, à Bruxelles, fut grièvement blessé par un de ses vendeurs qui l'accusait de ne pas être régulier.

Souragne était un ancien étudiant en pharmacie et n'a pas achevé ses études. Il a même appartenu à une usine de spécialités pharmaceutiques où il était spécialisé dans la fabrication des cachets qui servent à enfermer certains remèdes.

Il n'y a donc plus à douter, Pigazzi-Souragne avait découvert un nouveau moyen d'introduire de la cocaïne en France.

Arrêtons ici le rapport de Vindex. Nous en publierons la suite la semaine prochaine. Mais, dès à présent, en faisant travailler votre imagination, vous devinerez peut-être la vérité. Si vous parvenez à ce résultat, il ne vous sera pas difficile de répondre aux questions qui vous sont posées ci-contre. Vous avez jusqu'au mardi 20 avril, midi.

Exceptionnellement pour les lecteurs et auditeurs du Poste Parisien habitant la province, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Suisse, l'Angleterre, la date est reportée au mercredi 21 avril midi.

Le lecteur qui nous donnera la solution la plus exacte et qui s'approchera le plus du nombre de réponses reçues gagnera :

Un Billet de la Loterie Nationale

Nous attribuerons ensuite à chacun des dix lecteurs qui se classeront immédiatement après :

Un dixième de Billet de la Loterie Nationale

Puis à chacun des vingt lecteurs qui se trouveront placés à la suite :

Un vingtième de Billet de la Loterie Nationale

Eu égard aux lois belges, ces prix ne sont pas valables pour la Belgique.

Vendredi prochain 23 avril, à 20 h. 35, en écoutant notre émission du Poste Parisien, vous connaîtrez la solution de cette énigme policière.

Puis vous apprendrez les noms des gagnants.

La solution paraîtra également dans le numéro de *Police-Magazine* portant la date du 25 avril. Les noms des gagnants seront publiés dans le numéro de *Police-Magazine* du 2 mai.

Vendredi prochain, 23 avril, écoutez à 20 h. 35, sur l'antenne du Poste Parisien, l'émission de *Police-Magazine* au cours de laquelle l'extraordinaire policier, le grand Vindex, vous exposera une nouvelle énigme policière dont vous trouverez le détail dans le numéro de *Police-Magazine* du 25 avril

CONDITIONS D'ENVOI DES SOLUTIONS

CONDITION ESSENTIELLE. — Afin de faciliter le dépouillement des solutions qui devra s'effectuer très rapidement, **nous n'accepterons que les envois par carte postale** (affranchissement à 0 fr. 40).

Toute solution nous parvenant sous enveloppe, même ouverte, sera annulée.

Inutile de nous donner des indications détaillées, il suffit de répondre sommairement à ces quatre questions :

1° Nombre de réponses reçues ?

2° Quel procédé particulier avait trouvé Pigazzi pour introduire de la cocaïne en France ? *(Répondre en peu de mots.)*

3° Pouvez-vous dire pour quelle raison Pigazzi a été assassiné ? *(Répondre en peu de mots.)*

4° Nom et adresse ?

Voici maintenant le modèle réduit d'une carte postale qui vous indique comment nous désirons que vous rédigiez votre réponse : il est inutile de recopier le texte des questions figurant à titre d'exemple sur le modèle ci-dessous se contenter d'indiquer le numéro des questions.

CARTE POSTALE

1° Nombre de réponses reçues ? .....

2° Quel procédé particulier avait trouvé Pigazzi pour introduire de la cocaïne en France ? .....

3° Pouvez-vous dire pour quelle raison Pigazzi a été assassiné ? .....

4° Nom et adresse ? .....

Timbre à 0 fr. 40

VINDEX

" Police-Magazine "

3, rue Taitbout, PARIS (IXe)

Aucun bon de concours n'est nécessaire. Les envois recommandés seront refusés.

LE RELIEUR de "POLICE-MAGAZINE"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT **NOTRE RELIEUR**

Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent **complètement à plat.** ***Ils peuvent être ENLEVÉS et REMIS à VOLONTÉ***

Prix :
En vente à nos bureaux. 12 fr.
Envoi franco : **France. . . 14 fr. 50**
Étranger. . . . . 18 fr. 50

Adresser commandes et mandats à l'Administration de **"POLICE-MAGAZINE", 3, Rue Taitbout, PARIS** (IXe). *AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT*

VOIES URINAIRES

Cystite, urétrite, écoulements, goutte militaire, hypertrophie de la prostate

Pagéol le premier antiseptique urinaire

RAJEUNIT LA PROSTATE

CHATELAIN, 2, rue de Valenciennes, Paris.- Rens. gratuits. Ec. service **605 PO.**

Seins

développés, reconstitués embellis, raffermis, salières comblées par les

Pilules Orientales

Toujours bienfaisantes pour la santé
Fl. c. remb' 21 fr. J. RATIÉ, phne div. 32 Y. 45, r. Échiquier, Paris-10e

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de..... 0 fr. 60.

ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC

MARQUE BLACK CAT DÉPOSÉE

"VÉRIFIÉS, CONTROLÉS, GARANTIS"

« Ivoire »	Soie blanche fine.	La dz.	10.
« Réservoir ivoire »	»	»	11.
« Velouté »	Soie rose ext.-fine.	»	12.
« Réservoir velouté »	»	»	13.
« Naturel »	Soie brune surfine.	»	14.
« Réservoir naturel »	»	»	15.
« Cristallin »	Soie blonde superf	»	16.
« Réservoir cristallin »	»	»	17.
« Pelure »	Soie peau ext-superf.	»	18.
« Réservoir pelure »	»	»	19.
« Latex »	Soie lactée invisible	»	22.
« Renforcé »	Lavable extra.	»	20.
« Soie chair »	Lavable supérieur.	»	25.
« Supersoichair »	Lavable ext.-supér.	»	40.
« Epais »	Lavable d'usage.	»	65.
« Crocodile »	Spécial. américaine.	»	30.
« Baudruche »	Surfine supérieure	»	50.
« Bout américain »	Modèle très court.	»	6.
« Collection »	Mod. variés supér.	»	25.
« Echantillons »	Mod. variés extras.	»	15.
« Assortiment Black Cat »	20 mod. différents.		50.
« Le Vérifior »	appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs.		8.

RECOMMANDÉ : "Latex" invisible et "Soie chair" lav. CATALOGUE illustré tous articles intimes, cacheté fco. ENVOIS rapides, recomm. sans marque apparente. PORT : France et Colonies : 2 frs. - Étranger : 5 frs. PAIEMENT par mandat (Contre remb. : frais 3 frs). Pas d'envoi contre remb. à l'Etranger.

BELLARD - P - THILLIEZ
HYGIÈNE
55, Rue Notre-Dame-de-Lorette, PARIS-9e
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue
Magasins ouverts de 9 à 19 heures. (Vente discrète)
Même maison : 22, Faubg. Montmartre (8e boulevards)

Abonnez-vous à
POLICE-MAGAZINE
vous aurez droit à une **superbe prime gratuite**

LISEZ, CETTE SEMAINE, DANS **SÉDUCTION**

COLIN-MAILLARD

par **Paule ARLYS**

illustré par **BERTHOMÉ SAINT-ANDRÉ**

SÉDUCTION

32 pages en héliogravure. — TOUS LES SAMEDIS

EN VENTE PARTOUT : 1 fr. 50

En utilisant le PETIT COURRIER de **SÉDUCTION** vous trouverez ce que vous cherchez.

POLICE - MAGAZINE
Direction - Administration - Rédaction
3, rue Taitbout, PARIS (IXe)
Téléph. : Taitbout 59-68. — Compte Ch. Post. 259-10. R.C. Seine 64-345.

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE	Un an (avec prime)	60 fr.
	Un an (sans prime)	47 fr.
	Six mois (sans prime)	30 fr.
ÉTRANGER	Un an (sans prime)	54 fr.
	Six mois (sans prime)	34 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

Le Gérant : J. ABEILLÉ.

7674-36. — IMPRIMERIE SPÉCIALE DE " POLICE-MAGAZINE "

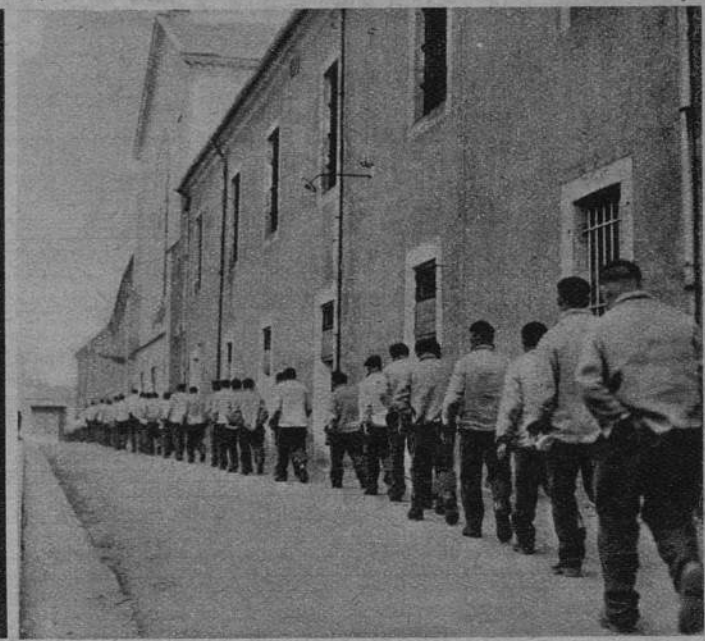

Le ministre de la Justice s'est rendu à Eysses, maison de correction où un pupille, le détenu Abel, est mort de tuberculose après plusieurs mois de cachot. Des sanctions sont probables.

Voici : (1) l'atelier de cordonnerie à la maison de correction d'Eysses ; (2) M. Marc Rucart, ministre de la Justice et garde des Sceaux ; (3) les pupilles se rendant au travail. (Voir et H. M.)

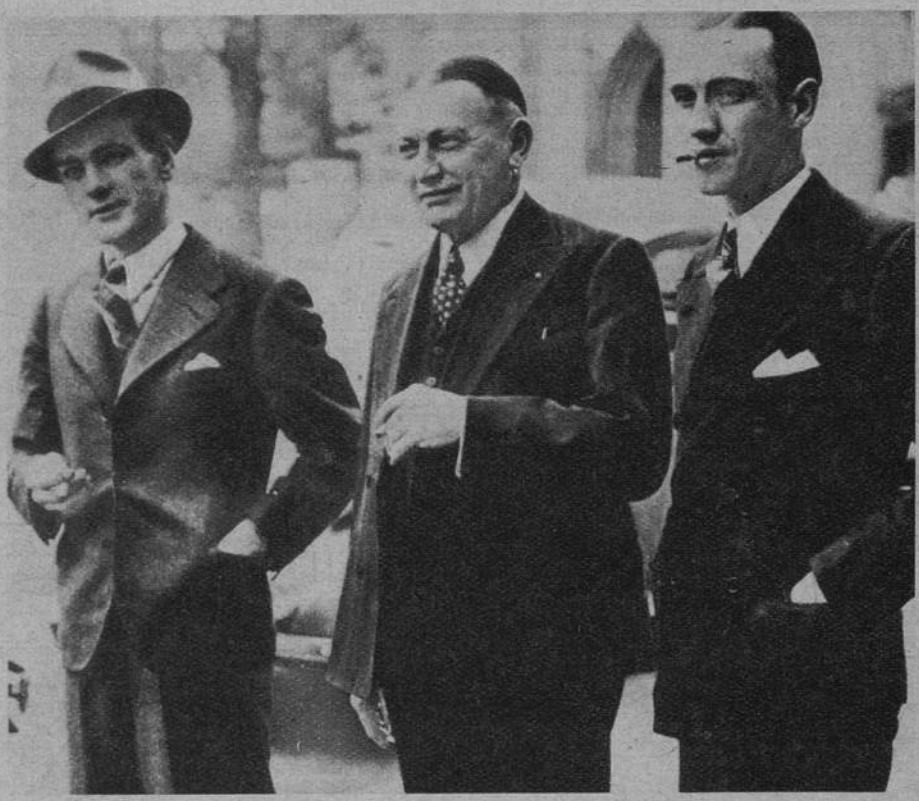

L'affaire Vosper (ce comédien-dramaturge anglais qui disparut du Paris *en pleine mer et dont le corps nu a été retrouvé sur une plage anglaise) est close en Angleterre par un non-lieu, bien que le mystère ne soit pas élucidé. Nos photos montrent trois des garçons de cabine du* Paris *qui furent interrogés à ce sujet.* (K.)

Le banquier escroc Charles Pélissier, qui s'évada de la Souricière du Palais de Justice dans les conditions que l'on sait, a été arrêté en Belgique et extradé. Sur notre document : sa femme, Christiane Pélissier, attend à la gare du Nord l'arrivée de son mari pour l'embrasser. (K.)

L'affaire Maroger-surveillants du bagne est close. L'avocate Mireille Maroger avait écrit un reportage sur le bagne. Cent-huit surveillants l'attaquèrent. Ils ont été déboutés et condamnés aux frais, une amnistie étant entre temps intervenue pour ce genre de délit. Ci-dessus : *Me Mireille Maroger.* (H. M.)

Un drame peu banal à Courbevoie : surprenant son mari dans son auto avec une jeune femme, l'épouse de M. Naillon, ingénieur, s'est jetée dans la Seine. Le mari s'est efforcé, sans y parvenir, de la sauver. Mme Naillon (sur notre document) *a coulé à pic. Drame navrant de la jalousie.* (F. P.)

Le postier Michon, accusé d'avoir volé un sac postal contenant 1 580 000 francs, fut acquitté. Mais il écrasa un passant avec son auto, et l'on trouva alors sur lui un reçu de un million déposé dans une banque belge ! Michon reparaît devant les juges. Le voici avec son avocat, Me Fleuriot. (F. P.)